

**LES
DOSSIERS
DE
L'INSTITUT
DE LA FSU**

***Les tendances dans l'histoire du
syndicalisme enseignant***

Série : Histoire du syndicalisme

Dossier numéro 1
Février 2000

**Les dossiers de l'Institut de
Recherches Historiques,
Économiques, Sociales et
Culturelles (IRHESC)**

ISSN : 1289-5776

**Directeur de la Publication : Louis
Weber**

Imprimé par nos soins

Dépôt légal : février 2000

L'Institut de la F.S.U. a réuni depuis l'automne 1998 un nouveau Séminaire sur l'histoire du syndicalisme enseignant. Nouveau parce qu'il a pris la suite de celui qu'Antoine Prost a présidé durant les deux années précédentes et qui portait plus précisément sur l'histoire de la Fédération de l'Education Nationale, la FEN

L'objectif général est cette fois-ci l'étude du rôle des tendances dans l'histoire de la FEN (avec, bien sûr, les compléments qui seront jugés utiles pour les périodes précédentes).

Cela ne se confond pas tout à fait avec une histoire générale des tendances, encore moins avec une tentative d'écrire successivement l'histoire de chacune d'elles.

L'hypothèse de départ est que si les tendances se sont beaucoup affrontées depuis la création de la FEN - c'est ce qui est le plus souvent retenu, elles ont aussi - et de manière indissociable - contribué, à travers ces conflits mais aussi à travers leurs propositions, à l'élaboration de la politique fédérale et au développement de la Fédération.

Une des voies que le Séminaire a commencé à explorer est l'étude des positions prises par chacune des tendances devant les grands problèmes auxquels le syndicalisme enseignant (et le syndicalisme en général) ont été confrontés au cours des cinquante dernières années et la discussion sur la manière (les manières) dont la synthèse et les compromis se sont ou n'ont pu être construits au sein de la Fédération.

Une telle approche conduira à définir une chronologie et à choisir des thèmes se référant d'abord aux grands événements qui ont marqué la société française durant la période considérée plutôt qu'aux péripéties internes à l'histoire de la FEN (question de pouvoir, changements de majorité, recompositions diverses...) Même si, cela va de soi, les secondes peuvent être à des degrés divers des conséquences des premiers.

Dans une telle optique, l'attitude adoptée par les tendances devant des problèmes comme la décolonisation, les événements et les évolutions dans les pays de l'Est, les profondes mutations dans le système éducatif avec le développement de la scolarité secondaire et supérieure, la transformation des relations sociales avec l'apparition de la négociation dans la Fonction publique, l'arrêt de la croissance et la crise économique après les Trente glorieuses pourront, parmi d'autres, constituer des thèmes d'étude pour le Séminaire.

La méthode qui préside aux travaux du Séminaire est la suivante :

1 - Le Séminaire est piloté par un groupe de 20 à 30 personnes.

Il a évidemment été considéré comme essentiel que ce groupe soit constitué de façon pluraliste et as-

socie de la manière la plus équilibrée possible les grands courants de pensée qui ont marqué l'histoire de la FEN (en clair : UID, U.A. et École Émancipée). On connaît le poids de l'histoire à cet égard, ce dont il a bien sûr fallu tenir compte.

On a cherché aussi à équilibrer le groupe au regard des genres, du niveau de l'activité principale (nationale ou départementale) et du «statut» personnel (acteur/témoin, chercheur, syndicaliste en activité, ces «statuts» n'étant évidemment pas exclusifs l'un de l'autre).

2 - Le travail de recherche est conduit à partir des documents disponibles (y compris des travaux qui ont déjà pu être faits dans le champ retenu), de témoignages de membres du groupe ou extérieurs au groupe.

3 - Il était convenu dès le départ que l'on s'efforcerait de publier rapidement et régulièrement ce qui sera jugé pertinent. Ces publications doivent répondre à un double objectif :

- constituer une documentation pour l'Institut, éventuellement utilisable pour des travaux ultérieurs et à ce titre mis à la disposition des chercheurs ;

- répondre à une demande souvent formulée par les militants actuels - surtout les jeunes - des syndicats de l'enseignement.

Cette publication est la première d'une série dont les prochains numéros paraîtront dans les semaines qui viennent. Elle fait une très large place à des débats du séminaire pour mieux cerner le concept même de tendance. Le vocabulaire utilisé a, par exemple, connu des variations (courant de pensée, etc.), variations qui ont touché aussi les appellations que les tendances ont choisies au cours du temps. Que recouvrent ces variations, notamment du point de vue des liens avec le mouvement syndical plus général ? Ou du rapport entre le politique et le syndical ?

Les publications suivantes se rapporteront à l'attitude des courants de pensée devant les grands événements de la deuxième moitié de ce «court XXème siècle», pour reprendre la notion popularisée par Eric Hobsbawm. On commencera par l'immédiate après-guerre, avec les questions de salaires et de statut des personnels, la réforme de l'éducation et la scission syndicale. Viendront ensuite le colonialisme, puis les relations sociales dans la Fonction Publique, la question laïque, les relations syndicales internationales, etc.

Le programme est ambitieux, comme on le voit. Mais dans le syndicalisme comme dans la vie sociale en général, il y a tout avantage à ce que la mémoire du passé reste vivante

Louis WEBER
Président de l'IRHESC

Table des matières

A la recherche de l'objet tendance, par Alain Dalançon	p. 3
1 - Approche des sources historiques	
2 - Approche sémantique	
3 - Des références culturelles	
Débat	p. 9
Une proposition de plan pour l'étude, par André Dellinger	p. 23
Des mots et des choses, par René Mouriaux	p. 28
1/ L'héritage de la FGE	
2/ La participation à la résistance	
3/ La FEN de 46 à 54	

A la recherche de l'objet tendance

par Alain Dalançon

Avant de commencer à essayer de reconstituer l'histoire des «tendances», il est nécessaire de réfléchir sur l'objet de notre recherche afin d'en définir les axes problématiques.

Tout historien, comme tout chercheur en sciences sociales, construit en effet l'objet de sa recherche. En nous servant des outils mis au point par les différentes sciences sociales (histoire, sociologie, ethnologie...) je vous propose quelques axes de réflexion préliminaires.

Si notre objectif général est de déterminer ce qui constitue l'identité d'une «tendance» syndicale, comme

elle naît, se construit et se déconstruit éventuellement, nous pourrions partir de l'idée centrale selon laquelle cette identité naît et se construit dans la différence, comme identité sociale. Et pourtant paradoxalement ceux qui se reconnaissent dans des «tendances» différentes n'appartiennent pas à des catégories sociales différentes, interviennent dans la champ social et le champ éducatif en partageant un fonds commun substantiel de valeurs, de pratiques, de discours et appartiennent à la même fédération syndicale qui a depuis longtemps souligné son indépendance et choisi en 1948 l'autonomie - provisoire - vis-à-vis des confédérations ouvrières.

Identité et différence

Cette identité différenciée sur un fonds commun n'est pas donnée. Elle est totalement construite. A partir de quoi les «tendances» se construisent-elles ?

Je propose d'inventorier quatre types de sources.

1 - Elles puisent dans l'histoire des références, des expériences, une mémoire.

2 - Elles utilisent un vocabulaire, symbolique de leur identité et d'abord pour se nommer.

3 - Elles utilisent un ensemble de références culturelles fournies par le positionnement de ses membres dans les différents champs sociaux.

4 - Elles s'identifient enfin et surtout, à partir de ces différentes sources (historiques, sémantiques, culturelles) dans des discours qu'elles formulent et des pratiques qu'elles mettent en œuvre, en tant que réponses à des questions qu'elles se posent à l'égard de la nature et des formes de l'intervention du syndicalisme (enseignant en particulier) dans le mouvement social en France et dans le monde. Ce qui pose la question de savoir aussi pourquoi les «tendances» choisissent telle ou telle question en les hiérarchisant d'une certaine façon.

Je vous propose de commencer par réfléchir aux sources et de consacrer la deuxième partie de dossier

au dernier ensemble (voir la contribution d'André Dellinger plus loin).

Autrement dit il faudrait essayer de clarifier comment se construit la relation entre «nous» et «eux» qui est à la base de toute identification de groupe.

Cette relation peut se décliner au moins à deux niveaux :

- ce que «nous» avons en commun par rapport aux «autres», nous : enseignants du public - syndicalistes - de la FEN... par rapport à «eux» : enseignants du privé - non syndiqués - autres syndicalistes... Etant entendu que «nous» appartenons à de mêmes ensembles qu'«eux» : les travailleurs, la nation...

- ce qui nous différencie sur ces fonds communs, «nous», militants de telle tendance par rapport aux autres tendances...

Bref, il s'agit de comprendre comment se construit un type de différenciation dans la société enseignante en tenant compte des rapports entre cette société et la société globale (cf. la recherche de Jacques Girault sur cette question vue à travers le prisme du syndicalisme : «nous plongeons, dit-il, dans les processus sociaux de formation et d'élaboration des idéologies»).

Les sources historiques

1 - Approche des sources historiques

1948 : avec le choix de l'autonomie, les «tendances» deviennent dans la FEN (et dans les syndicats nationaux à des degrés divers) un des éléments structurels du fonctionnement du syndicalisme reconnu dans les statuts.

Mais les «tendances» ne sont pas une nouveauté. Sous forme de «tendances», «courants», «sensibilités», «fractions», voire «sectes», elles ont toujours existé dans le mouvement ouvrier, partis politiques ou syndicats.

Cependant ce qui devrait nous intéresser, c'est moins la reconstruction historique des différents parcours complexes de toutes ces formes de tendances depuis la fin du XIXème que ce que les «tendances» qui se construisent dans la FEN à partir de 1948 - disons plus largement après la fin de la Seconde guerre mondiale - ont retenu de l'histoire et de celle en particulier de toutes ces catégories de tendances.

En effet en se calant sur une reconstruction historique depuis la fin du siècle dernier, on risque de s'enfermer dans une approche par trop téléologique de l'histoire, et d'isoler chaque «tendance» dans les couloirs comme sur la cendrée d'un stade pour rechercher les origines et les parcours singuliers de chacune. Or la

réalité est bien différente. Les «tendances» ont puisé dans des références pour une large part communes - en ne les interprétant pas toujours de façon identique il est vrai- (cf. la Charte d'Amiens)⁽¹⁾. En outre tous(toutes) les militant(e)s ont évolué, ceux d'une même famille l'ont parfois quittée, ont rallié d'autres familles (cf. militants de la Fédération Unitaire qui se rallient au Syndicat national des instituteurs en 1933-34 ou des autonomes qui se rallient au courant B⁽²⁾ du SNES au début des années 1950 comme Tessier).

La question me paraît donc devoir être formulée plutôt de cette manière : que retiennent les «tendances» de l'histoire ? Quelles références, quelles expériences, quelle mémoire ? En n'oubliant pas que les acteurs de 1948 puisent obligatoirement dans un passé vécu fort riche. Beaucoup ont commencé leur carrière et leur militantisme pendant l'entre-deux-guerres, certains même avant la guerre de 1914-18. Et tous ont l'expérience toute récente de la guerre, de l'occupation... peut-être de la Résistance. Entre 1918 et 1948 il n'y a que 30 ans. C'est banal de le dire... c'est-à-dire la même distance qu'entre 1968 et 1998 et pour ceux qui sont autour de cette table, 1968, c'est presque hier.

Un fond commun républicain

1. 1 - Les «tendances» partagent un fond commun républicain

C'est à dire un idéal fondé sur les valeurs de la démocratie, indissociable des libertés pour l'exercer et indissociable de l'enseignement laïque qui constitue un outil pour l'émancipation du peuple.

(Il serait intéressant de repérer comment et à quelles occasions resurgissent des évocations, celles de la Convention, de la Commune, de la loi de 1905 ou de la loi Falloux...)

Mais elles ont des divergences sur l'appréciation de la démocratie telle quelle a fonctionné sous la Troi-

sième République et maintenant dans la nouvelle République, la Quatrième. Certains la qualifient avant tout de démocratie bourgeoise et sont prompts à qualifier de collaboration de classes tout projet «réformiste» (cf. les débats du début du siècle, renouvelés pendant l'entre-deux-guerres). Il en va de même pour la fonction de l'École (cf. les débats après 68 qui font écho aux accusations de la Fédération Unitaire de «l'École bourrage de crâne»).

Elles sont aussi toutes pacifistes mais le néo-pacifisme de l'entre-deux-guerres et les débats et combats qu'il a suscités ont laissé des traces.

Des orientations syndicales

1.2 - Elles se distinguent de l'amicalisme⁽³⁾ en affirmant leur syndicalisme

Alors que l'amicalisme et sa descendance à travers le syndicalisme autonome du type SNALC défendent un corporatisme étroit sans véritable visée sociale, le syndicalisme s'inscrit au contraire dans l'horizon plus ou moins proche de transformations sociales profondes dont le syndicalisme enseignant doit être acteur. La trajectoire des syndicats nationaux a été lente de l'amicalisme au syndicalisme.

Mais il existe des divergences sur la nature, la portée, les étapes de la transformation sociale. Profondes réformes ou Révolution radicale ? Et quelle doit

être la place respective des partis et des syndicats ?

La Charte d'Amiens constitue à cet égard une référence commune. Mais l'École Émancipée s'estime gardienne de ce livre de mémoire et rejette dans le réformisme tous ceux qui s'écartent de la vision qu'elle en a. D'autres qui se réfèrent à la Confédération Générale du Travail Unitaire, la CGTU⁽⁴⁾, s'estiment tout autant révolutionnaires et invoquent l'exemple de la Russie soviétique. D'autres encore...

En tout cas, la lutte des classes, la disparition du salariat même sont des références communes (au point qu'on les retrouve dans les statuts du nouveau SNES de 1966).

Les rapports au politique

1.3 - Ce qui pose le problème des rapports avec les partis et l'État en général

Les repères de la Charte d'Amiens ont été bousculés après le Congrès de Tours. La première scission de la CGT et la naissance de la CGTU ont constitué de nouvelles données. La question des liens avec la SFIO⁽⁵⁾ et le Parti Communiste Français a été posée en termes nouveaux.

Les «tendances», «fractions»... qui se sont formées dans la CGTU et notamment dans la Fédération unitaire (la FU) sont avant tout explicables par les attitudes différentes envers les partis et d'abord le Parti communiste, ses dissidents, ses exclus. La FU a constitué un véritable laboratoire des tendances à cet égard.

Mais les liens entre SFIO et confédérés de la CGT ne posent pas moins de problèmes même s'ils sont moins apparents.

La réunification de 1935-36 n'a pas fait disparaître les problèmes. Ils sont encore bien présents à la Libération mais le rapport des forces est bien différent.

A l'intérieur de la CGT il n'y a plus incompatibilité entre responsabilité syndicale et responsabilité politi-

que. Aucun militant syndicaliste de la FEN, même communiste, ne franchira cependant la ligne interdite à l'intérieur de la fédération (cf. Paul Delanoue⁽⁶⁾ en 1948).

L'arrière-plan de la guerre froide puis de la coexistence pacifique, l'arrière-plan beaucoup plus présent de la lutte politique en France vont continuer de faire jouer un rôle important à ce genre de question dans la définition identitaire des tendances. La plupart du temps de façon non-dite, non-manifeste... ce qui n'en diminue pas l'importance.

La question du rapport du syndical au politique ne devrait cependant pas être seulement étudiée sous l'angle des rapports avec des partis ou groupes politiques précis. Il faudrait l'élargir à celle des rapports avec l'État (État-bourgeois, État-patron) avec lequel il faut d'une manière ou d'une autre négocier en attendant de le transformer voire de le faire disparaître. Ce qui pose beaucoup de questions plus concrètes autour de la place et de la valeur de la revendication quotidienne corporative et de l'attitude à adopter vis-à-vis des nouvelles instances paritaires (celles issues de la Libération, celles issues de la décentralisation des années 1980 plus tard).

Appellations plus ou moins contrôlées

1.4 - Les marques des scissions, réunifications et tendances diverses sur toutes les questions évoquées plus haut ont laissé des traces chez les militants.

Ils se sont longtemps repérés comme confédérés⁽⁷⁾ (ou ex) ou unitaires⁽⁸⁾ (ou ex), munichoïses ou antimunichoïses, ont pratiqué la simple ou la double affiliation. Ils ont participé à des degrés fort divers à la Résistance et dans des structures différentes (il y a au moins deux grands courants -celui de la résistance uniquement syndicale type Résistance ouvrière et celui d'une résistance plus large type Front national- qui ont

mis du temps à se reconnaître et à travailler ensemble).

Ils se sont aussi longtemps identifiés comme majoritaires ou minoritaires ce qui a toujours posé le problème de l'hétérogénéité ou de l'homogénéité de l'Exécutif. L'hétérogénéité a triomphé dans les phases de réunification et dans les structures correspondant à des corps enseignants moins nombreux (au SNET par exemple). Mais le système des «tendances» a entraîné le triomphe de l'homogénéité, et une certaine parlementarisation (songeons à ce qui se passe à la même époque dans la vie politique).

2 - Approche sémantique

La récente transformation du sigle du Conseil national du patronat français (CNPFP)⁽⁹⁾ en Mouvement des entreprises de France (MEDEF) est un exemple qui illustre bien mon propos. Sans nous pencher sur des études lexicales des discours des uns et des autres, attardons-nous simplement sur les énoncés de chaque groupe qui permettent une première lisibilité.

2.1 - «Tendances», «Courants de pensée», «hors-tendances»

Il existe tout d'abord un certain flou ou une hésitation ou un parti pris pour qualifier le groupe auquel on appartient.

«Tendances» : c'est peut-être le mot signifiant le plus ancien, puisque dès la fin du XVIII^e siècle il peut désigner une orientation artistique, intellectuelle ou idéologique (Littré : direction vers l'intention de produire un effet, d'établir une doctrine). Tendances signifierait donc un corpus de références idéologiques acclimatées dans le syndicalisme. Mais le «système» des tendances comporte un risque majeur, la «cristallisation» des tendances, une certaine forme de dogmatisme et l'éclatement de l'unité organisationnelle à cause du conflit permanent entre tendances assimilables peu ou prou à des «fractions» voire des «sectes».

Courants de pensée : ces risques sont considérablement atténués à travers cette expression qui suggère le rassemblement de gens ayant par ailleurs des convictions différentes mais susceptibles de se rassem-

bler sur des objectifs communs fondés sur des principes rationnels.

Ainsi alors que l'École Émancipée défend le droit des tendances, socle de la démocratie syndicale, Unité & Action préfère utiliser le terme de courant de pensée. Mais les territoires des deux termes sont mal balisés... d'autant que paradoxalement une partie des militants affirme parfois constituer un courant refusant le système des tendances, «hors-tendances».

Ce fut le cas des «cégétistes» dans les années 50 et même 60... Il en subsiste des traces dans la définition d'Unité & Action. D'autres groupes plus ou moins éphémères existeront (ex. Dordogne)⁽¹⁰⁾.

2.2 - Les motions d'orientation

Pour éviter le risque du dogmatisme et de la cristallisation, le processus institutionnalisé de constitution des listes appelées à concourir pour obtenir par la voix du suffrage universel des sièges dans les instances dirigeantes tente de se rattacher à des formes de démocratie directe plutôt qu'à la démocratie parlementarisée.

Le processus part en effet d'appels pour constituer une liste et élaborer une motion d'orientation émanant donc du débat entre des individus. Qu'est-ce qu'une motion d'orientation ? Un corpus de principes permettant de déterminer des objectifs se traduisant eux-mêmes par des revendications et des modalités d'action. On remarquera que le vocabulaire propre aux partis

politiques n'est pas utilisé : «profession de foi» ou programme.

Ces motions d'orientation constituent non seulement une sorte de programme électoral mais aussi une sorte de guide pour les propositions de motions qui seront une compétition dans les instances, Commission exécutive ou administrative et Congrès, ou directement auprès des syndiqués (dans ce cas on utilise jusqu'au début des années 1960 le terme politique de référendum).

(Remarquons aussi que jusque dans les années 1950 on utilise encore souvent le terme «d'ordre du jour» au lieu de motion).

2.3 - De l'anonymat relatif aux sigles

Dans un premier temps les listes qui sont présen-

tées au suffrage des syndiqués restent dans un relatif anonymat (ex. listes du SNES A, B, C, D, désignées par ces lettres de 1949 à 1961, certes parfois avec des sous-titres ou exemple des motions présentées par Bouches-du-Rhône ou Marne...). Puis apparaissent clairement des sigles, UID⁽¹¹⁾, UA⁽¹²⁾, FJO⁽¹³⁾... et toujours l'École Émancipée (EE)⁽¹⁴⁾. Il faudrait repérer précisément les dates d'apparition, de modification ou de disparition des sigles. Remarquons que ces sigles comportent un nombre assez réduit de mots renvoyant à des valeurs et des principes communs mais inégalement partagés : unité, démocratie, indépendance, action, rénovation voire efficacité. Mais n'apparaissent jamais laïque ou laïcité, ni révolution ou révolutionnaire, encore moins réforme.

L'École Émancipée est un cas particulier. Fidélité à une revue : d'ailleurs «Les amis de l'EE».

3 - Des références culturelles

Les «tendances» empruntent différemment tout un ensemble de références puisées dans les positionnements de ses membres dans les différents champs sociaux :

- les références professionnelles sont toujours très importantes. L'appartenance au premier degré, au second degré, au technique ; être passé par une École normale d'instituteurs (ENI), une École primaire supérieure (EPS), une École normale supérieure (ENS), tout cela paraît avoir beaucoup joué. On se souvient des approches différentes entre UA-SNI et UA-SNES, de la distinction entre UID et UIDR⁽¹⁵⁾...

- les références citoyennes (qui renvoient aux approches historiques) mettent en évidence des approches différentes de la démocratie (parlementaire, directe, socialiste...), des conceptions des libertés (quels devoirs par rapport aux droits ?), des rapports entre le politique et le syndical (sur les questions internationales, notamment) et même de la laïcité.

- les références militantes sont bien sûr à ne pas

oublier. Les militants des «tendances» sont en effet par ailleurs souvent des militants politiques ou pédagogiques, philosophiques ou bien ont des convictions religieuses. Il ne peuvent donc faire abstraction de tout cela même s'ils ne souhaitent pas introduire dans le syndicat des débats ou des orientations définies ailleurs.

- les références proprement syndicales enfin sont essentielles car quelque soit l'importance des influences extérieures, le syndical dispose d'une certaine autonomie.

Se posent alors, suivant les parcours de tel ou tel et notamment les expériences syndicales, des questions aussi déterminantes que :

- la dialectique du processus revendications - actions - négociations et dans ce cadre la place de la grève,

- la question de la plate-forme, générale («fourretout») ou avec des objectifs prioritaires.

Bref les liens entre corporatisme et transformations de la société.

Notes sur cette partie

⁽¹⁾ Voir ce texte dans ce Dossier de l'Institut, page 8

⁽²⁾ Les tendances ont pendant une certaine période été désignées par des lettres au sein de l'ancien SNES (avant la fusion avec le SNET)

⁽³⁾ L'amicalisme a été une des formes historiques de l'organisation des enseignants (entre autres)

⁽⁴⁾ La CGTU est le nom pris par une des deux Confédérations résultant de la scission de la CGT en 1921

⁽⁵⁾ SFIO, Section française de l'Internationale ouvrière, nom du Parti socialiste depuis le début du siècle. Une scission se produit au congrès de Tours en 1920 (création du Parti communiste). La SFIO se transforme en Parti socialiste (PS) au Congrès d'Épinay en 1971.

⁽⁶⁾ Paul Delanoue fut secrétaire permanent du Syndicat des instituteurs, de la FEN et, plus tard, secrétaire général de la Fédération internationale des syndicats de l'enseignement (la FISE, une des fédérations de la Fédération syndicale mondiale, la FSM)

⁽⁷⁾ Confédéré, membre (ou partisan) de la CGT entre la scission de 1921 et la réunification de 1935

⁽⁸⁾ Unitaire, membre (ou partisan) de la CGTU

⁽⁹⁾ CNPF puis MEDEF, principale organisation patronale en France.

⁽¹⁰⁾ Courant qui a existé pendant une courte période au début des années 70. Ainsi nommé parce que la motion dans laquelle il se reconnaissait était présentée par les sections SNI-P.E.G.C. et FEN de la Dordogne. Proche de Rénovation syndicale, qui existait à la même époque, essentiellement dans le second degré

⁽¹¹⁾ UID : Unité, Indépendance et Démocratie : nom pris par la tendance majoritaire de la FEN à partir des années 60

⁽¹²⁾ UA : Unité & action, nom pris par la tendance ayant remporté les élections dans le SNES, puis dans d'autres syndicats, à partir de 1967.

⁽¹³⁾ Front Unique Ouvrier, tendance liée à un des courants trotskistes

⁽¹⁴⁾ École Émancipée, le plus ancien des courants de pensée de la FEN

⁽¹⁵⁾ Unité, Indépendance, Démocratie, Rénovation : nom pris par le courant UID au sein du SNES.

LA CHARTE D'AMIENS

Le congrès confédéral d'Amiens confirme l'article 2, constitutif de la CGT : «La CGT groupe, en dehors de toute école politique, tous les travailleurs conscients de la lutte à mener pour la disparition du salariat et du patronat...» Le Congrès considère que cette déclaration est une reconnaissance de la lutte de classes qui oppose, sur le terrain économique, les travailleurs en révolte contre toutes les formes d'exploitation et d'oppression, tant matérielle que morale, mises en oeuvre par la classe capitaliste contre la classe ouvrière. Le Congrès précise, sur les points suivants, cette affirmation théorique: Dans l'oeuvre revendicatrice quotidienne, le syndicalisme poursuit la coordination des efforts ouvriers, l'accroissement du mieux-être des travailleurs par la réalisation d'améliorations immédiates, telles que la diminution des heures de travail, l'augmentation des salaires, etc. Mais cette besogne n'est qu'un côté de l'oeuvre du syndicalisme; il prépare l'émancipation intégrale, qui ne peut se réaliser que par l'expropriation capitaliste; il préconise comme moyen d'action la grève générale et il considère que le syndicat, aujourd'hui groupement de résistance, sera, dans l'avenir, le groupement

de production et de répartition, base de réorganisation sociale. Le Congrès déclare que cette double besogne, quotidienne et d'avenir, découle de la situation des salariés qui pèse sur la classe ouvrière et qui fait à tous les travailleurs, quelles que soient leurs tendances politiques ou philosophiques, un devoir d'appartenir au groupement essentiel qu'est le syndicat. Comme conséquence, en ce qui concerne les individus, le Congrès affirme l'entière liberté pour le syndiqué, de participer, en dehors du groupement corporatif, à telles formes de lutte correspondant à sa conception philosophique ou politique, se bornant à lui demander, en réciprocité, de ne pas introduire dans le syndicat les opinions qu'il professe au dehors. En ce qui concerne les organisations, le Congrès décide qu'afin que le syndicalisme atteigne son maximum d'effet, l'action économique doit s'exercer directement contre le patronat, les organisations confédérées n'ayant pas, en tant que groupements syndicaux, à se préoccuper des partis et des sectes qui, en dehors et à côté, peuvent poursuivre, en toute liberté, la transformation sociale. Congrès des 8-14 octobre 1906 (texte adopté par 830 voix contre 8 et 1 blanc)

Julien Desachy

Je m'interroge sur la signification de ce que nous faisons. Tout simplement parce que nous ouvrons, c'était déjà le cas avec le chantier précédent, quelque chose d'énorme. Sur tous les points traités par Alain Dalançon, il y a ce qu'il a dit, il y a toutes les réponses que chacun d'entre nous peut y apporter, il y a les réponses de l'histoire aussi. Il me semble qu'on s'engage dans quelque chose d'infini, qui sera difficile à terminer. Il me semble qu'il serait plus satisfaisant de se donner comme tâche de préparer un ouvrage, qui serait repris par la FSU évidemment, et qui serait diffusé et qui pourrait contribuer à trouver de nouveaux camarades.

Je vais prendre un exemple : l'École Émancipée se définit essentiellement par le refus de parvenir. C'est comme cela qu'elle a été créée, les militants qui l'ont créée ont affirmé cela dans leur manifeste, dans le numéro 1 de l'École Émancipée de 1910. Je le dis pour ma part, car je suis fortement attaché à cette formule. Du refus de parvenir sortent toutes les positions de

l'École Émancipée, qu'on prenne le refus de la hiérarchie, l'opposition corporatiste, notre entrée dans les bourses du travail à cette époque-là ... L'homme qui a défini le refus de parvenir s'appelle Albert Thierry et il a écrit cela dans un livre intitulé «L'homme en proie aux enfants». Pour notre part, à l'École Émancipée, ça nous sert de base de réflexion et le refus de parvenir concerne évidemment l'enseignement, ça concerne tout, absolument tout, toute notre vie, notre vie de citoyen, notre vie de militant, etc.

Les orientations présentées dans les congrès syndicaux parlent de deux choses : de ce problème général des orientations des uns et des autres mais aussi, à chaque fois, de l'actualité du moment. A l'École émancipée, c'est à partir des choix d'orientation que nous avons formulés au début que nous tirons la leçon sur ce que nous allons vivre dans la perspective du congrès suivant. Cela paraît aller de soi, mais il vaut mieux le dire clairement.

Jean Gaydier

Quand on parle de tendances il est indispensable de tenir compte des différences entre les responsables et les syndiqués de base. Il est certain qu'il y a pas mal de choses qui échappent à ces derniers ou qui leur sont étrangères (phénomène des «sans tendances»). Lorsque j'ai eu des responsabilités (départementales ou académiques), quand il m'arrivait à l'occasion d'une instance où j'étais suppléant de participer à des débats nationaux, je rencontrais des gens qui, quelque soit leur tendance, vivaient ensemble dans le même univers. La veille dans une réunion de la FEN, ce jour-là dans une réunion du SNES : un univers où je me sentais dépaycé.

N'oublions pas l'héritage amicaliste. Aussitôt après la Libération il y a le corps des instituteurs (j'emploie sciemment le mot : corps), qui a tout un passé d'organisation de masse. Dans l'amicale d'abord, devenue ensuite syndicat. Ce passé explique une particularité de ce syndicat, par rapport aux syndicats ouvriers français : c'est un syndicat à «bases multiples» avec tout un réseau autour de lui. Ce syndicalisme à «bases multiples» était déjà associé, sur le plan départemental, à la gestion du personnel (syndicalisme «de service»). Il a même son idéologie, l'idéo-

logie du corps : la foi dans la fonction libératrice de l'école (d'où le titre de son journal). Mais quand je commence à militer au SNES en 1946, je rencontre parmi les anciens ou bien des gens qui n'étaient pas syndiqués avant la guerre, ou bien des gens qui l'avaient été au SNALC (syndicat conservateur). A Reims pour trouver des gens qui avaient été syndiqués au SPES (syndicat affilié à la CGT-confédérée), il faut aller dans les Écoles primaires supérieures (les EPS) : on n'en trouve pas dans les lycées. Il y a là un décalage important entre le premier et le second degré, qui explique un certain nombre de choses y compris dans la configuration des tendances.

On ne peut comprendre la vie syndicale de l'époque et la manière dont se sont créées les tendances sans références extérieures, en particulier au Parti communiste (Il faudrait même remonter à l'entre-deux guerres) et aux rapports avec le Parti communiste. En 1946, Churchill dans le discours de Fulton, invente le mot «rideau de fer». En 1947 le plan Marshall est accepté par les anglo-français, et refusé par l'URSS. Dans les colonies, il y a des soulèvements. Ramadier révoque les ministres communistes ; l'explosion sociale est là,

en fin d'année. Il est certain que ce contexte a joué un rôle déterminant pour que chacun se situe. Il y avait ceux qui s'inscrivaient dans cette guerre froide qui commençait à apparaître : les uns parlaient de blocs, les autres de camps. Ceux qui refusaient de s'y inscrire (dont j'étais) avaient choisi de travailler avec les camarades communistes, de refuser de les enfermer dans un ghetto, même si les rapports avec eux n'étaient pas toujours faciles.

Quand le mot «tendance» commence-t-il à apparaître ? Curieusement, pas dans la motion Bonissel-Valière qui, en 1948, fonde le jeu des tendances dans la FEN devenue autonome. Ce qui y figure, c'est : «Election à la représentation proportionnelle des organismes administratifs et homogénéité des organismes d'exécution». Pour les camarades communistes, le mot tendance était un mot tabou, qu'il ne fallait pas prononcer. J'imagine que cela faisait référence à leur con-

ception du «centralisme démocratique» où les tendances étaient exclues. Dans la section FEN de la Marne, nous partions de l'idée que les tendances existaient, mais qu'il ne fallait pas réduire la vie de la FEN à la confrontation des tendances. Au congrès de la FEN de 1953, nous avons proposé de découpler l'élection à la proportionnelle des organismes directeurs, sur la base de motions d'orientation, et puis d'autre part les débats : corporatif, pédagogique, etc. Pour moi, c'est essentiel : c'est par un dévoiement de la motion Bonissel-Valière qu'on a fini par appliquer la notion de tendance à tous les sujets : corporatif, pédagogique, laïque. Sur chaque question, les motions de tendances arrivaient ficelées d'avance, et à partir du moment où on était minoritaires, on allait se rhabiller : les débats étaient inutiles et notre intervention était nulle. C'est ce que j'appelle l'utilisation des tendances à des fins hégémoniques.

Antoine Prost

Il faut éviter de se placer devant l'objet tendance comme si la tendance existait de toute éternité. Ce qui me paraît absolument décisif, c'est la manière dont les tendances se construisent. Il y a un groupe. Mais au début, où se réunit-il ? Qui envoie les convocations ? Question très simple, mais si les tendances s'identifient parfois par des localisations, comme avec la motion des Bouches-du-Rhône, c'est qu'il y a là un noyau qui organise des gens selon des configurations changeantes et sans constituer encore un courant ou une tendance. Pour qu'il y ait un courant il faut une certaine durée, une convergence pluri-thématique, des gens qui échangent entre eux et définissent des positions communes. Les positions communes ne sont définies vraiment que lorsqu'elles sont mises par écrit. Dans la constitution d'un courant de pensée, l'étape absolument décisive, est l'apparition d'une sorte de bulletin intérieur, éventuellement ronéotypé. Et puis s'il y a suffisamment d'argent, s'il y a un projet, ce bulletin ronéotypé peut devenir un journal. A partir du moment où un groupe d'hommes et de femmes s'adressent publiquement aux collègues pour exposer les idées, les positions qu'ils ont en commun, il y a un courant, mais pas encore une tendance. Pour qu'il y ait une tendance il faut passer de ce stade à la compétition dans le champ institutionnel de l'organisation. Il y a alors des motions sur tous les

sujets : on a une tendance dont le but est la participation aux exécutifs.

Ce processus comporte deux seuils : le passage du groupe au courant avec expression publique, le passage du courant à la tendance. Il me paraît essentiel de déterminer quand ces seuils sont franchis et si l'on peut les franchir en sens inverse ? Peut-on revenir de la tendance au courant de pensée ? Le courant Rénovation syndicale par exemple a tenté de se transformer en tendance, mais il n'a pas réussi durablement. Pourquoi ? Dans ce passage, trois questions me semblent essentielles.

1 - Quel est le champ d'expérience auquel on se réfère ou qu'on partage ? À la fois les références historiques, les références culturelles et les références politiques, qu'est-ce qui unit ces gens ? Dans le champ d'expérience des instituteurs qui constituent l'École émancipée, il est évident que la relation entre directeur d'école et adjoint est fondamentale. Le refus de parvenir s'enracine dans une origine sociale, dans des solidarités. Mais il s'enracine aussi dans le refus de devenir directeur. Dans le champ d'expérience des communistes le refus des tendances dans l'Internationale communiste pèse très lourd. Alors qu'inversement chez les socialistes, la pratique des tendances avait été institutionnalisée entre les deux guerres, puisque les dirigeants

étaient élus à la proportionnelle des tendances.

2 - Quel est l'horizon d'attente en fonction duquel les gens constituent des courants ou passent du courant à la tendance ? Quel est leur projet ? Il faut ici prendre en compte le système des tendances. En effet, une tendance n'existe jamais seule, elle existe par rapport à d'autres et la réussite de son institutionnalisation dépend sans doute de sa capacité à s'intégrer dans une configuration globale, à faire système avec les autres tendances.

3 - Enfin quelle est la réalité de la tendance et sa profondeur ? C'est la question des différents niveaux auxquels une tendance s'enracine. J'aurais tendance à penser que la tendance concerne prioritairement les niveaux intermédiaires des appareils syndicaux, et qu'elle concerne moins, ou de façon très inégale suivant les périodes, l'adhérent de base ou le sympathisant. Comme organisation, je connais mieux les organisations ouvrières et les associations d'anciens com-

battants. Les associations d'anciens combattants entre les deux guerres sont extrêmement divisées, ce ne sont pas des tendances, ce sont franchement des organisations rivales. Au niveau des exécutifs départementaux les différences sont très sensibles. Au niveau du village, je ne suis pas sûr que les membres de l'association savent à quelle fédération nationale ils appartiennent. Il serait intéressant de mesurer ce qui durcit les tendances et qui fait qu'elles se cristallisent et deviennent des objets d'étude possibles. A mon avis c'est entre les responsables locaux et les responsables nationaux que ça se soude, beaucoup plus qu'au niveau responsable local, adhérent de base. C'est une vraie question qui reviendrait à dire que peut-être à partir du moment où un système de tendances s'est cristallisé il devient autonome ; il a tendance à s'auto-renouveler, à s'auto-entretenir. A-t-on des exemples de tendances qui se sont elles-mêmes renouvelées, ou reconfigurées ?

André Rosevègue

L'École Émancipée telle que je l'ai connue à partir de 1969 est incontestablement une tendance dont un des éléments est la défense du système des tendances. Cette défense des tendances se fait à un niveau de compréhension politique globale. Le manifeste de 1954 de l'École émancipée place l'existence de l'E.E. par rapport à d'une part l'ensemble du système social-démocrate avec les rapports partis-syndicats d'une nature donnée, et d'autre part par rapport au stalinisme avec des rapports partis-syndicats qui fonctionnent autrement. La tendance École Émancipée était une tendance extraordinairement structurée. On pourrait dire une fraction puisqu'on y adhérait, il y a eu cotisation, un bulletin intérieur, une équipe responsable choisie, un collège École Émancipée. Il se réunit avec une représentation des groupes départementaux, avec un règlement intérieur qui prévoit que sont considérés comme membres du Collège les départements qui ont au moins tant de cotisants. Comment vivions-nous cela ? En 1969, nous sommes tous à la FEN, après cela devient plus compliqué. Pourquoi perçoit-on cette vie interne à la tendance comme étant démocratique ? Parce qu'on a un peu le sentiment que le camp des révolutionnaires est en partie une forteresse assiégée face aux grandes bureaucraties social-démocrate et stalinienne. Et c'est vrai qu'on le vit dans ce contexte.

L'autre élément, c'est que si il y a une telle organisation aussi codifiée, c'est, je crois, parce qu'il n'y a pas une organisation politique qui «manipule», comme on le disait pour les autres. Ou qui dirige. Il y en a plusieurs. Il y a à l'intérieur même de l'École Émancipée des jeux d'orientation, de tendances, de conflits politiques qui ne sont pas simples. En 1969 l'École Émancipée vient d'expulser le courant lambertiste. Ce qui prouve que ce courant, qui pour tous les responsables sociaux-démocrates ou Unité & Action à ce moment-là, apparaissait comme dirigeant l'École émancipée, ne le faisait pas tant que cela puisqu'il va être expulsé. La raison est sans doute le fait que la sensibilité globale de l'École émancipée ne peut pas accepter le refus de Mai 68 que nous percevons chez les lambertistes. La masse des militants École émancipée, dans les groupes départementaux, largement instituteurs, largement provinciaux, ne le supportent pas, alors même que ce groupe politique pouvait apparaître comme une référence à l'intérieur de l'École émancipée. L'arrivée relativement «massive», il ne faut oublier qu'on est dans des petits groupes, de gens qui sortent de l'Université en ayant été dans un autre courant trotskiste, la JCR, va colorer autrement la tendance, par ce phénomène de relève de génération.

Enfin, à propos des rapports entre groupes poli-

tiques et tendances. Le fait qu'Unité & Action prenne la direction du SNES réunié et domine le second degré est inexplicable si on ne tient pas compte de ce qu'a été l'effondrement du Parti socialiste à l'Université pendant la guerre d'Algérie. Les gens qui sont passés par l'Université se retrouvent militants contre la guerre d'Algérie. C'est en partie cette opposition à la guerre d'Algérie qui va marquer les nouvelles générations d'enseignants dans le second degré. Alors que, pour des tas de raisons, le moule des Écoles normales a évité cette expérience. Cette explication pose le problème des rapports entre le politique et le syndical

autrement qu'en termes de «qui décide, qui est secrétaire ?». C'est une lame de fond politique et qui fait que les gens s'expriment avec leurs tripes par rapport à la décolonisation, par rapport à la guerre d'Algérie. Je l'ai retrouvé quand j'étais à la C.A. académique du SNES de Rouen, 1974, deuxième tour des élections, appel à voter Mitterrand. Et là est intervenu un camarade de Rénovation syndicale dans un silence impressionnant : «Vous allez adopter l'appel à voter Mitterrand pour le deuxième tour, je ne vous en veux pas, mais j'ai fait la guerre d'Algérie alors je m'abstiendrai, excusez-moi». Un silence extraordinaire.

François Blanchard

Sur les courants de pensée et tendances, il faut aller au-delà de la querelle sémantique. On ne peut pas parler d'un courant tout seul ni des courants ou tendances de la FEN sans les situer dans l'ensemble du mouvement syndical et dans l'ensemble de la société en France. Sinon les lecteurs n'y comprendront rien. Je prends un exemple : SUD-éducation, comment le situez-vous ? Quelle différence fondamentale y a-t-il avec l'École Émancipée, avec Unité & Action ? La réponse n'est pas simple. Si je fais une toute petite distinction entre courants et tendances, c'est par rapport à l'organisation. Il y a effectivement, deux options possibles quand on est porteur de conceptions syndicales : ou bien on fait son organisation propre ou bien, en référence au principe d'unité organique que partage une grande partie du mouvement syndical en France, on accepte un compromis de cohabitation avec d'autres. A ce moment-là, il n'y a pas d'autre solution qu'une organisation avec des courants de pensée. Le point 4 de la motion Bonissel-Valière introduit une représentation proportionnelle : il faut donc bien que les militants fassent des listes et produisent des déclarations d'orientation. Il n'y a pas moyen d'esquiver cela.

Je ne regrette pas d'avoir été longtemps à la fois animateur et participant d'une tendance et désolé de le faire. Ce n'est en effet pas le meilleur système dont on puisse rêver étant donné l'ossification des débats dans le cadre des déclarations d'orientation. Beaucoup de gens l'ont pratiqué à leur corps défendant. Je suis par exemple l'auteur de l'éditorial intitulé «Le paradoxe» dans le premier bulletin Unité & Action : on édite un bulletin Unité & Action parce qu'on ne peut pas faire autrement. Et le courant Unité & Action a une existence bien anté-

rieure au bulletin. Il résulte, dans le SNES, d'une fusion entre Union pour une action syndicale efficace (UASE) du SNET et la tendance B du SNES. Il s'est constamment appelé UASE dans le SNET, à ma connaissance. Le courant existait, il s'est développé. L'intérêt de savoir comment on fait les convocations, comment on fabrique un bulletin, me paraît assez relatif. Pour UASE, Etienne Camy-Peyret avait un fichier qu'il entretenait, on se réunissait, et on envoyait les convocations et les circulaires, on recevait le courrier des militants. Membre du Parti communiste, très «croyant» à l'époque, ça ne me gênait pas outre mesure. Il y avait les positions officielles. Et puis il y avait la réalité des faits que la représentativité syndicale oblige à gérer sous peine de désaveu des adhérents. Ainsi, il y a une grosse surprise en 1965, quand certains communistes ont transposé dans la FEN la ligne du Parti communiste disant qu'il n'y avait plus de différences avec les socialistes. C'était à l'approche d'une candidature Mitterrand. Il fallait donc être inconditionnellement unitaire. Du coup, certains ont découvert qu'il n'y avait plus de raison de présenter une motion d'orientation Unité & Action dans la FEN. UASE du SNET a continué à présenter ses positions propres et c'est cette démarche qui a prévalu par la suite.

Les pressions des partis, le Parti communiste et d'autres, ont joué un rôle important. Mais, c'est plus par l'attraction qu'il exerçait que par ses pressions que le Parti communiste a influé : on voyait surtout l'essentiel, c'est-à-dire un combat que je ne renie pas pour le pain, la paix et la liberté.

Il a fallu, en 1967, entamer un gros travail de diffusion des circulaires Unité & Action, qui permet-

taient de rassembler les gens, de discuter la motion d'orientation et de faire les listes. Le Parti communiste a fourni une aide. Je me souviens d'avoir routé des circulaires Unité & Action, avec un certain nombre de camarades, dans les locaux de la fédération du Parti communiste de la Seine à l'époque, rue Lafayette. Cela ne veut pas dire que le Parti communiste a payé les timbres ou soit intervenu dans le débat. Il a seulement fourni la salle. Si le Parti communiste qui était favorable à la théorie de la courroie de transmission

des syndicats en est venu à une autre conception, c'est peut-être aussi parce que les syndicalistes communistes ont agi indépendamment, qu'il a subi des pressions en retour. Je crois qu'il faut accorder à ce point-là la place qu'il mérite. En définitive, le refus des tendances syndicales a peut-être ressemblé au choix du Parti communiste après 1927-28. Mais ce refus traduit surtout la répugnance des gens qui constituaient une tendance à le faire parce qu'ils voyaient bien que le système avait ses limites et ses tares.

Daniel Renard

Instituteur, membre du Parti communiste à l'intérieur du Syndicat national des Instituteurs, je me suis retrouvé dans la situation de renoncer à la double affiliation. A la suite de longues discussions dans la FEN-CGT le Congrès de Noël 1953 de la FEN-CGT avait décidé de poursuivre non pas comme une rivale de la FEN autonome mais plutôt comme un courant de pensée pour développer un certain nombre d'idées et essayer de les faire avancer au sein des syndicats autonomes. Il y a eu une énorme difficulté à concilier la décision prise démocratiquement par ce Congrès national de la FEN-CGT à la Grange aux Belles, et le lendemain, la publication de la décision du Bureau politique. Cela a nécessité par la suite un certain nombre de réunions des instituteurs communistes convoqués par leur direction fédérale pour leur expliquer le pourquoi de la décision et les inviter à suivre ces directives. Cela a d'ailleurs duré quelques temps puisque, un an après, le Bureau politique a décidé de réunir des camarades communistes qui avaient des problèmes avec cette directive.

Sur le fond, je crois que la position du parti était de dire : la tendance, puisqu'il y en avait une qui existait déjà, la tendance autonome, c'est un moyen, c'est un outil pour contrer les idées et les propositions des enseignants communistes à l'intérieur de leur syndicat, en les affublant d'une étiquette. Il y avait la conviction que s'il n'y avait pas ce système des tendances, l'argumentation des communistes serait beaucoup plus largement suivie et écoutée parmi les syndiqués. Quand les communistes et le courant Unité & Action ont décidé d'éditer un bulletin national, cela s'est fait avec beaucoup de réflexions et de contradictions. Je pense encore maintenant que tous les militants de cette époque estimaient que le système des tendances, tel que

nous l'avons connu dans la FEN jusqu'à sa disparition, n'était pas la meilleure forme de démocratie syndicale. Dire cela ce n'est pas donner une réponse puisqu'effectivement, il y a des sensibilités, il y a des courants de pensée, il faut donc trouver le moyen que tout cela vive et travaille ensemble.

Je voudrais ajouter un mot à la question : mais qui désignait le responsable syndical, c'est le Parti communiste ? Je ne sais pas comment cela se passait dans la Marne, mais je peux seulement faire part de mon expérience aussi bien dans la fédération du Parti communiste de Seine-et-Oise que dans la fédération du Val d'Oise. Parfois, la fédération communiste convoquait des réunions d'instituteurs ou d'enseignants pour discuter de problèmes généraux, relevant soit de la politique du Parti, soit des problèmes généraux du mouvement ouvrier, de l'action syndicale, mais jamais ni les textes syndicaux, ni la désignation des cadres n'ont fait l'objet de discussions. Je dis bien que je parle pour ma fédération, mais je pense qu'ailleurs, c'était aussi la règle, la pratique. Pour les communistes qui ont accédé à des responsabilités au SNI ou à la FEN de Seine-et-Oise ou du Val d'Oise, ce n'était jamais sur la base d'un choix préalable de la fédération communiste. Ce sont des camarades qui se sont impliqués, qui avaient une certaine autorité parmi leurs collègues et c'est le contraire qui parfois s'est produit. A partir du moment où un, deux ou trois camarades avaient une grande notoriété parmi leurs collègues, ils ont souvent été sollicités pour faire partie de la direction fédérale du Parti communiste, soit le comité fédéral, soit le Bureau fédéral. Il y avait complication, non pas dans la FEN mais au SNI où il était interdit de cumuler une responsabilité publique dans un parti politique et une responsabilité syndicale. Ce qui vous

prenez bien, n'empêchait rien. Alfred Sorel a été élu au Comité fédéral de la Seine-et-Oise sur la base justement de son activité de masse et très rapidement il est devenu responsable national dans le syndicat, simplement ce n'était pas affiché. Pour moi, c'était différent, j'étais secrétaire de la FEN du Val d'Oise, il n'y

avait pas ces interdictions formelles, bureaucratiques. J'ai été élu membre du Comité fédéral du Val d'Oise tout en étant secrétaire de la FEN du département. Cela n'avait rien de clandestin, tous les enseignants de Seine-et-Oise ou du Val d'Oise connaissaient les idées politiques de Sorel ou de Renard.

Bernard Pharisien

La Seine-et-Marne n'était pas un département appelé à changer d'orientation au début des années soixante-dix. C'était ce qu'il convenait d'appeler un département «majoritaire» avec de fortes personnalités locales (je pense particulièrement à Marcel Rivière, ancien membre du Bureau national du SNI et l'un des fondateurs de la MGEN).

En 1965 le courant de pensée Unité & Action n'existait pas. La liste qui représentait cette orientation - c'est-à-dire qui soutenait la motion «Bouches-du-Rhône» lors des congrès nationaux - obtenait 14,5 % lors des élections pour le renouvellement de la direction départementale. Le score passait à 22,5 % en 1967 pour atteindre 27,7 % en 1970... Et brutalement en 1972, la section changeait d'orientation, la liste dite «Unité & Action et militants ne se réclamant d'aucun courant de pensée» obtenant la majorité des sièges au Conseil syndical. C'était un bond quantitatif impressionnant.

Nous n'aurions pas pu passer de cette situation relativement minoritaire à cette situation majoritaire si le courant de pensée ne s'était pas organisé. Cela ne s'est pas fait du jour au lendemain, et les évolutions n'ont pas été faciles. Dire que les choses ont évolué uniquement sous l'influence du Parti communiste ne serait pas exact. Le leader de l'époque du courant dit «ex-cégétiste», pour reprendre un vocabulaire en usage à cette période, avait d'importantes responsabilités à la fédération de Seine-et-Marne du Parti communiste. Pour autant, il s'opposait à la mise en place du courant de pensée «Unité & Action», et militait pour un accord au sommet avec la direction majoritaire de la section et ouvrait ainsi un véritable débat, aussi bien entre les enseignants membres du Parti communiste, qu'à l'intérieur du courant de pensée en voie de constitution lequel comptait bon nombre de militants non communistes, jeunes notamment.

La clarification s'est opérée quand la décision fut prise de créer le courant de pensée et de le faire vivre de façon autonome. C'est à ce moment que les choses ont basculé.

A partir de l'époque où la direction nationale du S.N.E.S. est devenu majoritairement «Unité & Action», plusieurs sections du SNI ont suivi le mouvement (entre 1966 et 1972, plusieurs sections du SNI ont changé d'orientation, la Seine-et-Marne étant la dernière à le faire). Les majoritaires du SNI ont voulu freiner cette évolution. Une circulaire signée Bouchareissas exprime parfaitement cette volonté : « il faut désormais réagir, casser l'entreprise de conquête à tout prix d'Unité & Action », prône-t-il. Cette circulaire mériterait d'être citée dans son intégralité ; elle marque une étape et sera suivie de modifications statutaires qui seront présentées au Congrès national de Saint-Etienne ; une véritable « normalisation » des sections.

Pour répondre aux besoins d'organisation dans le département, nous avons mis en place un fichier, élaboré et expédié des circulaires du courant de pensée. Je dispose de la collection à peu près complète de ce que nous avons publié tant au niveau du SNI que de la FEN. Ces circulaires n'avaient rien de subversif et de secret. Elles étaient rédigées pour être diffusées au-delà du cercle des militants. Par ailleurs, nous avons mis en place des dispositions pratiques : un collectif, des réunions régulières, des circulaires fréquentes, précédemment évoquées, adressées à un tissu de militants implantés sur l'ensemble du département.

Entre 1970 et 1972, nous avons considérablement élargi notre assise, ouvert, multiplié et décentralisé les réunions. Les élections pour le renouvellement de la direction départementale qui venait de démissionner en bloc à l'automne 1972 ont eu le résultat que je viens de donner.

Concernant enfin la création du courant de pensée dans le SNI, je crois pouvoir affirmer que sa première manifestation nationale eut lieu en juillet 1966 à l'occasion du Congrès national du SNI à Evian. Un incident de séance obligea à réagir, compte tenu de l'ambiance survoltée dans la salle. Les élus du Bureau National de la liste conduite par Alfred Sorel appelèrent à une réunion lors d'une suspension de séance. Cette ini-

tiative fut une première.

Vinrent ensuite des réunions régulières à la veille de celles du Bureau National, réunions auxquelles participèrent les responsables Unité & Action de la région parisienne. Des circulaires furent adressées dans les départements, des collectifs se constituèrent dans bon

nombre de sections... Puis ce furent la mise en place d'un secrétariat national se réunissant régulièrement, la création de la revue «Unité & Action» et, par la suite, d'un complément qui deviendra «U & A infos - SNI-P.e.g.c.», un outil irremplaçable qui joua un rôle important jusqu'à la création de la F.S.U.

Etienne Camy-Peyret

Dans le SNET Philippe Rabier était membre du Parti communiste. Il avait eu le mérite et le courage de se prononcer en 1938 contre Munich et avait été réélu à la quasi unanimité Secrétaire général du SNET en janvier 1939. Ce qui veut dire que l'appartenance politique était une question qui n'intervenait pas fondamentalement lorsque les décisions devaient être prises. Drubay et moi n'étions pas membres du Parti communiste et nous avons quand même recueilli des suffrages, ce qui nous a permis d'être élus. J'ai été élu Secrétaire de la FEN en Moselle sans problème. On connaissait pourtant mes positions concernant et la FEN et la FEN-CGT D'ailleurs je militais dans les deux organisations. Je dois dire qu'Adrien Lavergne avec qui j'ai entretenu une correspondance très régulière et très fraternelle, le savait. Je le lui avait dit, et il ne m'en a jamais fait le reproche. Il m'a simplement précisé : «Il faut que tu t'occupes de la FEN», ce que j'ai fait ! S'agissant de cette question-là, d'abord il faut nuancer les choses. Certains d'entre vous ont entendu la conférence de Pommatau, faite il y a deux ou trois ans sur le rôle du Parti socialiste

dans la vie de la FEN ; il faut voir tout ce qu'il a pu raconter.

S'agissant des tendances, elles ont existé bien avant la guerre de 39. Je me souviens très bien de la déclaration de Bouzanquet de FO en 1940 ; il disait, parlant de 1934-35, «quand l'unité s'est faite elle était inévitable et indépendamment de nos positions nous avions assez de points communs pour travailler ensemble et nous réunir». C'est cela le problème.

J'ai beaucoup apprécié ce qu'a dit Alain Dalançon mais je me permettrai de lui faire une petite critique. Je crois que ce qui nous a permis de gagner les élections de 1966-67, c'était le fait que sur le plan revendicatif ou à l'égard de la grève administrative, nous faisons des critiques que nous exprimions franchement. Nous défendions nos revendications et c'est parce que nous avons su les prendre en charge que nous avons gagné. L'un des points sur lesquels il faut insister quand on étudie les tendances, c'est l'importance que cette question des revendications a dans le champ syndical général et pour chaque tendance. Je crois qu'il faut bien le mettre en évidence.

Marcel Berge

Je voudrais rappeler ce qu'a été mon expérience dans une section départementale. J'ai été secrétaire de celle de l'Ardèche pendant 13 ans. Mon expérience n'est pas très originale : j'étais professeur depuis 1951, j'ai fait le service militaire en 1953. Il n'y avait pas de section départementale, elle n'existait que sur le papier. C'était le SNI essentiellement qui la faisait fonctionner, avec un déséquilibre considérable, surtout dans un département comme celui-là. A l'époque, il y avait plusieurs centaines d'instituteurs pour quelques unités

pour beaucoup d'autres syndicats. Le SNES avait 200 membres, une trentaine pour le SNEP et pour le SNE-TAA, etc. J'avais des responsabilités dans le syndicat, j'étais connu comme communiste. Et puis j'ai été jeté sur le devant de la scène au moment où nous avons été arrêtés pour notre action en faveur de la paix en Algérie. Nous sommes allés en prison. Cela a fait une grosse mobilisation dans un petit pays comme l'Ardèche, même si l'action qui nous a sortis de prison a largement débordé le cadre départemental. Quand je

suis sorti, c'était tout simple : la majorité École Éman-
cipée de l'Ardèche s'était entendue plus ou moins avec
les ex-cégétistes. Nicolas, socialiste, bien connu de la
fédération socialiste, était secrétaire de la FEN en 56.
On a trouvé que ce serait bien que je puisse le rempla-
cer au moment où il prenait sa retraite. C'est comme
cela que j'ai été élu. Et à ce moment-là, nous vivions
l'organisation en tendances, qui était la règle dans la
FEN, comme un véritable obstacle à la possibilité de
faire jouer à la FEN tout son rôle à tous les niveaux.
C'est contre cela que nous avons essayé d'imaginer
autre chose. Autre chose avec des sensibilités philoso-
phiques différentes. On a essayé de faire de la section
de ce département un laboratoire de fonctionnement
démocratique. On essayait de toucher le maximum de
monde dans les sous-sections que nous avons insti-
tuées dans nos statuts. On y mettait en discussion le
fait que nous commençons à constituer une tendance
qui n'en était pas une, la tendance Ardèche - Bouches-
du-Rhône, etc. Toutes ces idées commençaient à mûrir
entre nous, pour essayer de donner à la FEN un rôle

André Drubay

Je veux simplement vous faire part d'une expé-
rience datant de 1945. A cette époque, les syndicats
nationaux ignoraient la compartimentation en tendan-
ces. Il y avait des sensibilités, on savait qui était qui,
mais on essayait de faire que, dans la diversité qui
était à l'image de la diversité du corps enseignant, on
puisse travailler ensemble. Il y a eu la motion Bonissel-
Valière. Cela a toujours été pour moi un motif de très
grande irritation. Car cela sclérosait une grande partie
de la vie syndicale, au moins au niveau national et
même au niveau départemental. La motion Bonissel-
Valière avait l'avantage pour l'École Éman-
cipée de garantir son expression, sa présence dans les organ-
ismes administratifs. Mais dans la vie de la fédération,
avec transposition dans les syndicats nationaux, ça
faisait que les syndiqués étaient réduits à voter sur
des textes émanant d'en haut. Le système réduisait
les militants élus sur des listes minoritaires au rôle de
délibérant sans influence réelle. Il les excluait de l'exer-
cice des responsabilités. Cela aboutissait à un mono-
pole sur une partie très importante de l'activité syndi-
cale, au profit d'un cénacle qui pouvait se permettre
d'agir sans transparence. Nous avons été forcés de subir
ce système, tout en essayant de l'assouplir. Ce sys-
tème de tendances n'est qu'une caricature de ce que

unitaire et actif. Nous voulions éviter que les divergen-
ces politiques ou philosophiques empêchent par des
textes plus ou moins sclérosés que des gens se re-
trouvent pour agir. C'est simplement sur ces bases-là
qu'on arrivait à faire des textes et qu'on arrivait à les
enrichir. J'ai gardé de cette époque, peut-être en em-
bellissant le souvenir, beaucoup de satisfactions. Parce
que réellement, entre 1957 et 1968, on a fait de cette
section une section qui vivait comme aurait dû vivre
la FEN. Bon, c'est vrai que ça n'a pas résolu les pro-
blèmes. Le changement est intervenu au SNES en
67, au SNEP en 69, s'agissant de la direction. En tant
que militant national de mon syndicat et secrétaire de
la FEN, j'ai pu jouer de ces responsabilités pour trou-
ver toujours plus le moyen d'affirmer l'indépendance
du syndicat et de la FEN contre toute tentative d'in-
strumentalisation par le parti, pour rassembler les gens
sur les revendications, sur les moyens d'action. Et
non pas pour utiliser mes responsabilités en faveur
des choix qui étaient les miens d'adhérer et de militer
au Parti communiste

peut être la vie de différents courants dans une organi-
sation. Car il est enrichissant pour une organisation

Gérard Alaphilippe

Ce que je souhaite faire remarquer, au nom de la
lexicologie ou de tout autre terme, c'est que le mot ten-
dances a dans cette période une signification très parti-
culière. On ne peut pas dire que les cégétistes de cette
période ou ceux qui ont suivi étaient des gens qui ap-
partenaient à une tendance organisée. Il n'y avait pas
de tendances, il y avait interdiction de la tendance, il y
avait une répulsion à l'égard de la tendance. Si on ne
tient pas compte de cela, on ne comprend pas ce qui
s'est passé.

syndicale que des syndiqués ayant entre eux des affi-
nités réfléchissent ensemble sur les objectifs, les mé-
thodes, les moyens d'action de leur syndicat et propo-
sent les résultats de leur réflexion à l'ensemble des
syndiqués, quelle que soit leur sensibilité. A condition
que ces réflexions communes soient menées sans

ségrégation. Et que leurs conclusions soient soumises à des votes qui permettent de choisir ceux qui sont chargés de les défendre, mais sans compartimentation et avec le souci d'arriver si possible à une synthèse et à la constitution d'équipes de responsables hétérogènes. Dans ce sens, le courant de pensée, le mot courant de pensée pourrait être plus pertinent. Si on ajoute une valeur métaphorique, c'est une façon fluide et dynamique, où d'autres courants peuvent se joindre. Voilà la distinction que je peux faire entre le système de tendances tel que nous l'avons subi dans la FEN et un système de courants de pensée, que pour ma part j'ai été amené un moment donné à essayer de construire dans le SNES et ensuite dans la FEN.

Deux réponses maintenant à Antoine Prost. D'après ce que je viens de dire, nous sommes passés dans le SNES d'une liste à un courant. Ce n'est pas exactement le schéma que vous avez énoncé. La liste était composée en partie de gens qui s'étaient rencontrés, en particulier parce qu'ils ne voulaient pas laisser les communistes dans le ghetto. Ils avaient quelques principes. Ils avaient organisé quelques réunions. Mais ce n'était pas vraiment un courant. Et quand j'ai eu la responsabilité d'Unité & Action dans le SNES, je me suis efforcé de

faire que ça devienne un courant. Il y a eu des résistances, il a fallu que la démarche soit très prudente.

Une deuxième chose, ce sont les cadres et les relais intermédiaires. Une grande partie de la montée d'Unité & Action dans le SNES est venue d'abord du fait qu'il y a eu un très grand effort de constitution de groupes de militants dans les S3. Dans les sections académiques du SNES, les responsabilités ont été prises soit seuls, soit souvent en partageant les responsabilités avec d'autres. Cela a été très important. On a vu au fur et à mesure comment les conceptions de l'action syndicale que nous préconisions transitaient par les militants des S3. Cela a été très important pour la montée d'Unité & Action. Un petit exemple, au niveau presque de la base : j'étais secrétaire du S2 de Seine-et-Oise, avec un nombre de S1 qui était quelquefois plus important que celui d'un S3. Il y avait 50 établissements, dont quatre ou cinq nouveaux établissements à chaque rentrée. L'un des rôles du secrétaire de S2, c'était de faire vivre tout cela. Je rendais visite aux S1, on établissait ensemble un programme d'activités pour le S1. Quand il y avait des élections, je découvrais que ces S1 souvent avaient voté Unité & Action.

René Mouriaux

Brièvement deux points : ce qui a été dit ce matin a montré l'importance du langage, du vocabulaire. Je ne pense pas qu'il convienne de faire des séances spéciales et qu'à tout moment on s'interroge sur comment on se désigne, comment on est désigné. Mais il y a des choses qu'il faut rappeler. Le vocabulaire anarchiste des vieux syndicalistes révolutionnaires, c'est l'affinité. Et si on veut dénigrer l'affinité, c'est la secte. Il y a tout un vocabulaire qui fait partie de l'existence du phénomène. Les tendances n'existent que parce qu'elles sont dites, parce qu'elles sont dénigrées, parce qu'elles sont valorisées. *La Vie ouvrière* paraît en 1909, la première présentation c'est de dire qu'il y a un noyau. Cela évite de dire courants, tendances. Mais malheureusement le mot noyau donnera noyautage. Dans les années 36, le mot sera utilisé contre la CGTU pour la dévaloriser. Dans l'expression FEN-bis, c'est la tendance qui est considérée comme une organisation. C'est l'ensemble des énoncés qui disent les choses. Chacun a le droit de dire comme il l'entend, je dis plutôt courant, je dis plutôt tendances, le problème n'est pas là. L'ensemble des problèmes appa-

raît en effet à travers ces énoncés en concurrence. Il faut voir la logique de tous ces énoncés.

Une fois qu'il y a une indépendance financière, on est dans quelque chose de costaud. Je reviens sur ce qui a été dit sur l'indépendance : le parti communiste assure à certains moments la vie de la tendance, les convocations, a-t-on dit. A mon avis il n'y a pas de tendance à ce stade puisqu'elle n'a pas son autonomie. Le fait d'avoir son autonomie de trésorerie est un point capital. L'énoncé d'une direction aussi. Liste et direction, ce n'est pas la même chose. On peut avoir une liste de candidats sans pour autant viser la direction de l'organisation. Prenons le cas de la CFDT. «Tous ensemble» présente des candidats contre Nicole Notat, on est en présence de quelque chose de très dur.

Tous ces éléments n'existent pas en eux-mêmes. Ils sont relatifs au jeu entre les tendances et aux règles de fonctionnement de l'organisation dans laquelle la tendance existe. Il n'y a pas par exemple un stade de la tendance qui ferait que l'existence d'un journal est le signe d'une fracture politique. On peut avoir un journal

et ne pas être fractionnel. On sera vécu comme fractionnel par rapport aux règles de la structure. Les comités syndicalistes révolutionnaires qui aboutissent à la scission de 1921 n'avaient pas de journaux, ils n'avaient pas de trésorerie commune. Mais ils ont été vécus comme fraction parce que leur but était de faire tomber la direction. C'est tout cela qu'il faut essayer comprendre, à partir de 1947, et jusqu'à la notion de FEN bis.

La seconde remarque, c'est à propos de la disparition rapide de Rénovation syndicale. La notion de ré-

novation a émergé en 1968 autour de Rouge et le Noir, le GAG, les groupes antigroupes, qui périodiquement s'auto-dissolvaient. C'est l'histoire de Socialisme et Barbarie, qui est un courant qui entend agir dans les syndicats en particulier dans la CGT-Renault. L'Internationale situationniste est un bon petit laboratoire. Tout ceci pour dire qu'il y a quand même un rapport à l'argent. Une tendance qui n'a plus les moyens d'exister va disparaître. C'est une question peut-être très matérialiste, mais elle a joué dans l'histoire.

Louis Astre

Je ne sais si on doit entreprendre une «histoire des tendances». Aborder la question de notre histoire commune à partir de ce qui consistait à s'opposer, à se séparer, cela peut-il aider à donner une image authentique, valable, de ce qu'a été notre syndicalisme unitaire ? Je ne sais donc pas ce que sera mon attitude à l'égard de ce séminaire. Je mets en garde : il faut éviter que ce soit une histoire de la tendance Unité & action vue par les militants Unité & action, avec leurs préoccupations particulières. Or il n'est pas sûr qu'on puisse arriver à autre chose. Le fait que je sois ici seul ancien militant de la majorité UID de la FEN montre que l'histoire plurielle, par laquelle nous souhaitons clarifier notre passé commun, n'est pas facile à réaliser.

Mon propos vise aussi à charger la barque. Car malgré l'ambition du projet initial, il y a des choses à ajouter. J'évoquerai brièvement cinq problèmes.

Camy-Peyret ne me fait pas de peine quand il évoque le fait que les camarades Unité et Action dans le second degré ont pu conquérir la direction du nouveau SNES du fait de l'irresponsabilité des dirigeants de l'ancien SNES. C'est ma conviction totale. C'est un fait.

Autre chose sur quoi je tiens à ce que les éléments de l'histoire soient clairs, c'est que, s'agissant de l'action, dont il prétend que les Unité & action avaient le monopole, je dis non. Au SNET, dont j'avais la responsabilité, dans cette période difficile, à la veille de la fusion SNES-SNET, nous avons agi ensemble.

En 1964, par exemple, c'est l'ensemble de la direction du SNET qui a refusé de faire une grève «des heures supplémentaires» suicidaire engagée par le SNES, avec l'approbation d'Unité & Action du SNES, grève si suicidaire que le SNES a dû l'annuler dans les

24 heures. C'est nous tous, UASE et UID du SNET, qui avons dit non à cette action irresponsable.

L'année d'après, pour la grève administrative, nous avons au SNET déterminé ensemble des objectifs d'action à la mesure des moyens limités de notre mobilisation, c'est à dire une stratégie différente de celle du SNES. C'est ainsi que, au congrès de 1965, nous avons pu terminer notre grève non seulement par une décision quasi unanime dans le Congrès, mais aussi avec des acquis revendicatifs enregistrés à l'issue de ce Congrès.

Il y a eu une conduite des luttes propre au SNET jusqu'en 1966, qui constitua une expérience particulière différente du SNI et de l'ancien SNES, et dont il faudra tirer quelques enseignements.

Sur la méthode, je suis d'accord avec Jean Gaydier et donc un peu en désaccord avec Antoine Prost quant à l'importance de la distinction entre tendances et courants. La caractéristique de la structure de la FEN depuis le passage à l'autonomie était, comme le stipulait la motion Bonissel-Vallières, d'être gérée par des organismes élus à la représentation proportionnelle des courants. Dès lors, quelles que soient les considérations tactiques plus ou moins claires et loyales qui ont présidé à l'appellation de telle ou telle démarche collective - courants, tendances ou autres -, la réalité était, et elle ne pouvait pas être autre, celle de listes constituées par un groupe, avec une équipe qui réfléchit, avec des consultations internes (ou pas) de l'ensemble des membres du groupe pour l'élaboration d'un programme, avec la présentation de tout cela aux élections annuelles dans la FEN et dans les syndicats.

Si bien que, quelle que soit la dénomination, la réalité de notre vécu et de nos pratiques à l'intérieur de la FEN, était fondée sur un groupe structuré. Qu'on l'ap-

pelle tendance, ou qu'on l'appelle courant de pensée, il était structuré, il y avait un fichier, il y avait élaboration d'un programme, et il y avait participation à la consultation électorale. L'essentiel était dans cette contrainte statutaire institutionnelle.

Pourquoi est-ce que j'insiste sur cette contrainte institutionnelle ? Parce qu'il en existe une aujourd'hui, de même nature, dans la FSU ; et parce que celle-ci me paraît très prometteuse et porteuse, car la FSU pour des raisons diverses, s'est imposée des contraintes supplémentaires par rapport à celles qui structuraient la FEN : l'hétérogénéité des exécutifs, et, surtout, la nécessité de voter à 70 %.

Et ces contraintes supplémentaires imposent un mode de débats internes et de prises de décisions différent du mode antérieur de la FEN et qui, je le crois, est bien meilleur. Donc ces questions de structures me paraissent fondamentales, indépendamment des étiquettes.

Autre remarque, je ne pense pas comme Gaydier qui parle du «ghetto» des communistes. Je faisais la différence entre communisme et stalinisme. M'affirmant socialiste, syndicaliste et majoritaire «autonome», je ne m'en battais pas moins pour le dialogue de tous ensemble, et pour l'action commune de tous ensemble au sein d'une organisation syndicale commune. Je n'étais pas un partisan de la «ghettoïsation» des communistes dans la nation, mais j'estimais devoir les combattre sur les points où j'avais des divergences à exprimer. Donc la problématique du «ghetto» ne se posait pas dans les termes où Gaydier l'a posée.

Cela dit, je suis d'accord avec Blanchard pour intégrer à plein et en clair dans nos réflexions, toutes les dimensions de la société, notamment les éléments qui ont joué un rôle dans la question des tendances et de l'unité syndicale, c'est à dire les partis politiques : le parti communiste, mais aussi les autres forces qui ont joué d'une manière différente, la SFIO, puis le Parti socialiste d'Épinay, et aussi les trotskistes.

Je ne suis pas du tout d'accord avec cette sorte d'imagerie simpliste, manichéenne qui représente le vécu de la FEN au cours des 45 années que j'ai connues, sur le thème d'une opposition permanente des tendances. Entre 1948 et 1984, il nous est arrivé bien des fois, en congrès, en Commission administrative, en bureau, de nous mettre d'accord. Alors ne nous laissons pas aller à dire dans un écrit qui va faire l'objet

d'une diffusion que ce n'était pas cela, que systématiquement il y avait entre nous opposition. Non, car il y a eu bien souvent des accords. Les exemples sont nombreux.

D'autant que, pour évoquer la question des tendances, on ne peut pas s'en tenir à une seule activité, qui a consisté à préparer des motions, élire des camarades, élaborer une motion d'orientation particulière à l'occasion des congrès.

Il y a aussi la vie et la lutte syndicales. C'est à dire notamment la façon dont les uns et les autres ont tiré enseignement des positions d'orientation qui étaient les leurs sur tel ou tel événement pour décider s'il y aurait ou non position commune et avec quel contenu, et prendre cette décision dans les instances de la FEN et des syndicats.

Et alors, en regardant de près comment les choses se sont passées pour la détermination des objectifs d'action, on trouvera bien des moments et bien des occasions où la vie interne de la FEN n'avait rien à voir avec l'image simpliste de conflits permanents que donnait Gaydier, c'est-à-dire bien des moments où les camarades conscients de leurs communes responsabilités élaboraient des positions en faisant effort pour qu'elles puissent être acceptables pour les uns et pour les autres.

Voilà la réalité. S'il n'y avait pas eu cette conscience, cette conviction qu'on pouvait ensemble faire des choses intéressantes, il y a longtemps que la FEN aurait éclaté. Il faut donc absolument intégrer dans la champ de l'analyse ce vécu et cet agir communs durant 45 ans. Sinon on bricolerait, on réviserait l'histoire de la FEN.

Pour conclure, je rappellerai que l'expérience du SNET fut particulière et qu'elle nous a permis de réaliser un certain nombre d'initiatives. Un seul exemple : je n'ai jamais vu de syndicat lancer la totalité de ses adhérents pour défendre la revendication particulière d'une seule catégorie, ne représentant que 30 % de ses adhérents. Eh bien, nous avons pu faire cela au SNET. Nous, c'est-à-dire Blanchard, Dellinger, Rabier, Camy-Peyret et moi, avec les autres membres UID du Bureau. Nous avons ensemble appelé toutes les catégories du SNET à une grève tournante par académies pour que soit tenu un engagement gouvernemental au bénéfice des seuls professeurs techniques adjoints. Et nous avons gagné.

Etienne Camy-Peyret

A propos des souvenirs que laisse la FEN : c'est en 1947, au moment du plan Schuman, dans la Fonction publique, quand les tendances n'existaient pas encore officiellement, qu'une minorité s'est opposé aux positions de la FEN, en reprochant une attitude attentiste sur le plan Schuman. On ne peut pas écrire l'histoire des tendances sans parler de la FEN A la Libération on ne parlait pas de tendances ; cela a commencé en 1948. Pourquoi en 48 ? D'aucuns diront que c'est la faute des communistes. Or un grand nombre de militants Unité & Action cégétistes n'étaient pas communistes. Jusqu'en 1947 il n'y avait pas de problèmes. Pour la suite, je prends les élections au SNET En 1948, il y a eu deux listes, une liste qui s'appelait non cégétiste et une liste cégétiste. En 1949, la même chose se reproduit avec en plus une liste FO et une liste hors tendances. En 1950, il n'y a pas eu d'élections, pour des raisons qu'il faudrait analyser. En 1951, le sigle autonomes est apparu pour la première fois au SNET, puis Unité & Action s'est substitué à cégétiste . Et la liste FO demeurait. En 1952, 53, 54 les trois listes demeurent. En 1955, U.A. devient U.A.S.E., mais la liste FO était toujours là, elle n'a d'ailleurs eu aucun élu cette année-là. En 1956, FO est revenue avec les autonomes, et U.A.S.E. a continué. En 1957-58, rien ne change, puis apparaissent les hors-tendances, qui obtiennent deux sièges et un siège ; en 1959 même chose, mais il n'y a plus de hors tendances. En 1960, pas de référendum orientation. La décision n'a d'ailleurs pas été prise à la majorité, il y a, je crois, un autonome, trois Unité & Action qui ont voté contre et il y a eu une abstention. En 1961, autonomes et U.A.S.E., en 1962 autonomes et UASE, en 1963 pas de référendum, cette fois la décision a été unanime dans la C.A. elle a d'ailleurs été ratifiée par le Congrès en même temps que la décision d'un référendum tous les deux ans. En 1964, autonomes, U.A.S.E., École émancipée Et en 1965, il n'y a pas eu de référendum (...)

(...) Le problème des tendances s'est toujours posé. Il ne s'est pas posé seulement après 1945. Je pense que si on veut écrire une histoire des tendances il faut situer le problème. Par exemple, dans le SNI de l'époque, (avant 1940) avec Delmas, dont personne n'a parlé jusqu'ici, il était Secrétaire général du SNI Il y avait des votes dans les assemblées et Delmas n'obtenait pas toujours la majorité absolue ; ce n'étaient pas des votes de tendances ça ? c'était quoi ? Je pense que cette question-là a existé aussi dans le «secondaire». On se souvient de la manière dont les professeurs du classique traitaient les professeurs du moderne. Il suffit de regarder certaines publications de l'époque pour voir ce qui était dit.

A partir de 1945 l'essor que désirait prendre l'enseignement technique a joué un rôle très important. J'ai fait un jour le relevé de discriminations dont avait fait l'objet l'enseignement technique pendant des décennies. Ca reposait aussi sur des questions d'approche politique, syndicale, bien qu'en définitive, si on ne joue pas sur le mot, c'était des questions de tendances.

En ce qui concerne la situation, le problème est très différent entre le plan national et le plan académique. Il y a des niveaux, départementaux, académiques et on peut très bien vivre de façon tacite au moins sans parler de questions de tendances. Cela ne doit pas nous échapper dans l'étude qui sera faite. Maintenant il y a aussi des questions d'évolution y compris dans notre tendance. En 1938, quand j'ai passé le concours d'entrée à l'École normale le sujet d'histoire était «L'histoire de la colonisation française». Pourrait-on poser un tel sujet aujourd'hui ? Et quelle était la position des enseignants en 1938 ? Nous ne pouvons pas faire une approche syndicale des tendances sans nous relier aux questions politiques, économiques et sociales du moment.

Alain Dalançon

Notre objectif est double. Il s'agit d'essayer de fournir des matériaux qui seront propres à permettre à des études de chercheurs de se développer. Et puis, objectif plus ciblé, que l'Institut de la F.S.U. produise des documents pouvant servir à la formation syndicale. Il est nécessaire de mettre de l'ordre dans les collections de témoignages qui se sont accumulés jusqu'alors et qui ont continué de se manifester aujourd'hui et de documents. Et cela ne peut se faire que si nous avons des idées claires sur les problématiques, car on ne trouve que ce que l'on cherche. Donc, mon objectif visait à essayer de nous entendre sur quelques pistes de recherche.

Les tendances ou les courants de pensée ne sont pas une espèce de donnée immanente. Ils se construisent et parfois se déconstruisent, ils sont en mouvement permanent et ils sont dans le mouvement de la société, dans des contextes, des conjonctures variables. J'ai attiré votre attention sur les questions de vocabulaire. René Mouriaux dans son intervention est allé plus loin que moi en élargissant cette problématique à des énoncés qui vont au-delà du vocabulaire permettant de baptiser une tendance. Il me semble que c'est quelque chose d'intéressant.

Antoine Prost a proposé une autre approche, c'est-à-dire d'étudier le développement d'un processus. Mais la discussion a montré que la reconstruction qu'il a faite ne correspondait pas forcément à la réalité des choses, c'est-à-dire que cette espèce de graduation du groupe puis du courant et ensuite de la tendance ne correspond pas forcément à la réalité. Néanmoins, il me semble que la question du processus de construction, la façon dont il s'est déroulé à partir de motions, d'un journal, d'une trésorerie, etc. et surtout du positionnement par rapport à un certain nombre de problèmes qui se posent ou qu'on a choisi de se poser est quelque

chose d'essentiel.

On a beaucoup parlé également du rapport entre le politique et le syndical, la plupart du temps pour dire qu'il fallait relativiser, à la limite tellement relativiser que c'était presque subsidiaire. J'ai été frappé par le fait que cela a occupé une grande partie de la discussion, y compris de la part de camarades qui ont dit : « mais ça n'a joué aucun rôle ». Ou alors de la part de camarades qui ont dit : si Unité & Action a gagné la direction en 1967, ce n'était pas tellement à cause de l'aura du Parti communiste dans le monde enseignant, mais c'était à cause du vide politique créé par la S.F.I.O. dans les universités. C'est-à-dire que j'ai entendu dans les discours de ce matin différents types d'approche des rapports entre le syndical et le politique. Il va falloir essayer de relativiser tout ça effectivement sans le gommer mais en le resituant dans le mouvement.

Ma conclusion : il faut que nous approfondissions notre recherche à partir de ces éléments de réflexion pour maintenant nous attaquer concrètement à la réalité de la vie des tendances dans des conjonctures mouvantes. En mettant bien en évidence que s'il y a différenciation, c'est sur un fonds commun et que ça n'empêche pas qu'il y ait des prises de position commune, qu'il y ait des actions communes et que tout n'a pas fonctionné à travers le prisme déformant de la cristallisation des tendances, nous sommes bien d'accord là-dessus, Louis Astre. Il me semble que cette discussion ne trace pas les axes d'un plan pour ce que nous allons publier, et que c'est plutôt à partir de ce qu'André Dellinger va introduire qu'on va pouvoir peut-être réfléchir, sinon déjà au plan du moins à la façon dont nous allons travailler, en tenant compte à la fois des accents, des différentes scissions qu'on peut repérer dans la chronologie et des thèmes.

Louis Astre

Jacques Girault a dit quelque part : «Au fond les tendances se sont mises en place seulement à partir de 1960», je ne comprends pas cette affirmation. Elle aurait besoin d'être explicitée, car, dit comme cela, c'est faux. Les tendances qui découlent d'un impératif structurel dans la FEN se sont mises en place dès 1948 et 49 dans les principaux syndicats qui les ont pratiquées, c'est à dire le SNI, le SNES, le SNET. Mais pas de la même manière, au SNET par exemple, qui a une histoire particulière. Les tendances ont existé dès ce moment-là, avec aussi des contradictions et des conflits internes. On ne peut pas dire, ou donner à entendre, que le système des tendances n'aurait commencé à fonctionner dans sa plénitude qu'en 60. Par ailleurs, avant 60, il y a eu bien des occasions de conflits internes entre les courants et entre les syndicats. Ce système a été mis en place dès le début parce qu'il ne pouvait pas y avoir autre chose pour le fonctionnement de la FEN telle que nous l'avons constituée en 48 avec ses statuts.

La deuxième remarque porte sur un élément de la note qui nous a été remise. La question des tendances est un des éléments constitutifs d'un système de démocratie interne permettant l'unité. C'est cela qui a été conçu et voulu, à tort ou à raison, plus ou moins bien, c'est un autre problème. Mais ce fut ça. Or je constate que dans la note, en dehors d'une phrase très pertinente au début, à aucun moment cette question de la démocratie interne et de l'unité n'est évoquée ni dans le texte, ni dans les sous-titres.

Il est une mutation à ce moment-là, qui pour moi pose un problème essentiel et dont je crois qu'elle doit être évoquée ici. C'est précisément la conception de la démocratie interne, la culture de démocratie dont nous parlions tout à l'heure. Militant majoritaire UID, j'ai été élevé dans cette culture selon laquelle le système de votation et d'élection pratiqué à la CGT, ou au Parti

communiste, n'était pas démocratique, et il permettait à la direction d'éliminer qui elle voulait. Alors que les tendances au contraire constituaient une garantie de démocratie. Or que constatons-nous en 1993 ? C'est que lorsque les camarades Unité et Action majoritaires à la FSU sont appelés à assumer la responsabilité d'une fédération qu'ils souhaitent démocratique et rassembleuse, ils ne vont pas écarter le système des tendances. Au contraire, ils le conservent en essayant de l'améliorer, de le perfectionner.

Mais je voudrais attirer votre attention sur l'autre aspect des choses : qu'ont fait de leur côté les dirigeants UID qui prétendaient continuer la FEN ? Ils ont abandonné le principe que nous proclamions indispensable pour la garantie de la vie démocratique intérieure, le système de la représentation des tendances, pour adopter celui tant décrié pendant 40 ans de la CGT et du Parti communiste. Et certains de ces camarades se sont d'ailleurs trouvés immédiatement piégés car ils ont été évincés de la nouvelle direction contrairement à leur attente, au point qu'ils ont proposé de procéder à un nouveau scrutin pour permettre aux congressistes de bien voter. Il est très important de montrer cette mutation parce que cela nous amène à réfléchir sur ce qu'a pu être la dérive d'une tendance majoritaire à un moment donné où le mécanisme de démocratie interne ne fonctionnait plus.

Dernier point : le contexte social ; la question de l'irruption de la Cinquième République avec le pourquoi et le comment et les suites. Avec le changement institutionnel à ce moment-là. Par ailleurs, le mur de Berlin, l'effondrement du système soviétique. On a là affaire à deux phénomènes qui vont de manière différente, mais de façon très intense, modifier toutes les réflexions, tous les rapports entre les courants, et l'orientation des luttes syndicales

Propositions pour un plan,

par André Dellinger

Je vais simplement commenter le texte écrit qui est reproduit ci-contre. Une tendance a une définition et cette définition est juridique. Elle est liée à un droit, le droit de tendance, c'est-à-dire le droit de concourir dans un scrutin proportionnel pour siéger dans les organismes de direction. Pour le reste on pourra parler de courant de pensée, avec les notions peut-être péjoratives de fractions, de sectes ou des notions beaucoup plus gratifiantes de courants de pensée. Je propose également de procéder à des évocations historiques pour montrer que ce n'est pas spécifique à notre syndicalisme, l'existence de tendances dans le monde syndical, dans le monde politique en procédant à des incursions dans l'histoire. Je me suis permis de justifier la notion d'histoire des tendances. Pourquoi une histoire des tendances, il me semble que c'est l'histoire d'une forme de démocratie. La démocratie par tendances, c'est à la fois une expérimentation et une recherche, comment prendre en compte dans une organisation un ensemble des courants qui existent et qui y vivent, c'est donc à mes yeux une forme de démocratie et ce serait caricaturer la chose que de la réduire à un facteur de division et à un ferment de sclérose. Bien que ses inconvénients existent, ils sont inhérents à la structure. Voilà ce qui justifierait que nous nous livrions à une histoire des tendances. Les tendances du syndicalisme enseignant, si on retenait cette idée, on commencerait par les présenter, c'est-à-dire dresser une sorte de schéma avec les appellations, les principaux dirigeants, la chronologie de ces tendances pour que dans cet épais maquis le lecteur, jeune, qui n'a pas connu, qui va trouver des tas de sigles puissent s'y retrouver.

Première partie : l'institution «tendances»

Il me semble que si la définition de la tendance est juridique, c'est qu'on a affaire à une institution. Il faut donc la traiter comme telle, c'est-à-dire s'intéresser à son organisation, à ses dirigeants, à ses publications, à son financement, financement ne dit pas nécessairement finances mais aussi aide matérielle, le fait que le syndicat donne un lieu de réunion à telle ou telle de ses tendances. Ce sont tous les moyens d'existence qui méritent d'être considérés. Ensuite le fonctionnement interne, les réunions, recrutement, la discipline, par exemple discipline de vote ou pas. Il y a des tendances très strictes, d'autres le sont moins. Il me semble que si on ne veut pas réduire l'histoire des tendances à une histoire des tendances minoritaires, il faut s'intéresser de très près aux liens entre tendances majoritaires et direction syndicale. Car il n'y a pas totalement confusion. Il y a des écarts qu'on peut sentir par exemple dans les différences la motion d'orientation de la tendance majoritaire et les motions qui sortent du congrès, du congrès national de la même instance, il y a des différences, il y a des écarts. Le congrès a peut-être davantage que la tendance, puisqu'il n'est pas affronté aux compétitions électorales, le souci de prendre en compte un ensemble de préoccupations. Donc, il y a un lien entre tendance majoritaire et direction syndicale et là aussi, je dirai que les mots ne sont pas innocents, la direction homogène ça renvoie à hétérogénéité mais pourquoi pas à pluraliste ou à uni, puisque tout le monde se réclame de l'unité. Il y a là une volonté d'hégémonie à travers les objectifs. Et puis les tendances minoritaires, il faut s'y intéresser aussi

Qu'est-ce qu'une tendance ?

Définition essentiellement juridique, subordonnée à la reconnaissance (statutaire ou de facto) du droit de tendance, c'est-à-dire du droit ouvert à tout groupe de syndiqués de concourir dans un scrutin proportionnel dont l'enjeu est la répartition, entre les différentes listes de candidats en présence, des sièges d'un organe de direction syndicale.

Evocations historiques et actuelles : mouvement ouvrier (interdiction des tendances à la CGT, à la CFDT et à la FEN actuelle, droit de tendance à la FSU et à la FEN autonome), interdiction des «fractions» au nom du «centralisme démocratique» dans les partis communistes (cf. les 21 conditions d'adhésion à l'Internationale communiste, 1920) ou à la SFIO (Guy Mollet), reconnaissance ou semi-officialité des tendances du Parti socialiste, analogies avec l'actuelle «gauche plurielle»

Pourquoi une histoire des tendances ?

C'est l'histoire d'une contradiction, celle qui dans une organisation de masse oppose l'unité et la diversité, la force résultante et ses composantes. Cette contradiction ne se situe pas au niveau des formes d'organisation, mais à celui des conditions historiques, sociales, culturelles, politiques et idéologiques de la revendication. En ce sens, son traitement original par le mouvement syndical des enseignants devrait intéresser tous ceux - et ils sont nombreux dans les organisations - pour qui la démocratie est en recherche.

I - Les tendances du syndicalisme enseignant

1° - Présentation schématique des tendances

Les tendances : appellations, champs syndicaux, chronologies, filiations

2° - L'institution «tendance»

Organisation, rôle des dirigeants, publications, financement Fonctionnement interne, réunions, recrutement, discipline Adaptations et mutations, fusions et scissions, disparitions

sur la manière dont elles mènent l'opposition, se considèrent-elles exclusivement comme tendances d'opposition ou comme force de propositions, il y a là un comportement aussi de la tendance minoritaire. Les liens avec les partis politiques, les confédérations syndicales, etc. je dis etc. parce qu'il me semble qu'il y a beaucoup d'autres liens, notamment dans le monde associatif, les organisations d'ordre philosophique, les sociétés pédagogiques. Il y a donc tout un monde qui mérite examen où les tendances ont puisé beaucoup de sources d'inspiration. Unité, diversité des enseignants, unité, le corps enseignant, ça existe, il y a une certaine unité mais il y a aussi une diversité, une pluralité des traditions idéologiques, des conditions de travail et de vie, on ne travaille pas dans le second degré comme on travaille dans le premier degré, le statut n'est pas le même, et tout cela crée une diversité des rapports à la politique, aux institutions, y compris l'institution dans laquelle on travaille : l'école et cela se traduit par le jeu des tendances. Il y a des différenciations qui se manifestent et qui sont le reflet de ces différences de tradition, de culture.

Les tendances et la base ? Il me semble que c'est là que nous devrions examiner ce qu'Antoine Prost a appelé la profondeur, c'est-à-dire comment les tendances sont perçues à la base et au stade intermédiaire du syndicat. Il ne faut négliger les rapports entre tendances et les militants sans tendance. Il y a des militants qui ont pris les affaires syndicales en main de façon très efficace et qui ne se réclamaient d'aucune tendance et qu'on n'a jamais obligé à arrêter leur choix dans la carte des tendances.

Tendances et syndiqués de base, quels sont les rapports ? Les

dirigeants sont élus sur la base d'une motion d'orientation et ensuite ils reçoivent des mandats du congrès et donc entre l'élection et le congrès il y a un système dualiste qui n'est pas sans rappeler les élections politiques et la législature représentée par le congrès.

Les tendances et les militants. Il ne serait peut-être inutile de faire le portrait de quelques militants, dans un éventail convenablement choisi et de parler des influences, de s'intéresser aux influences réciproques de la personnalité et de la tendance et de la manière dont tout cela est perçu à la base. Voilà une première partie qui a été largement traitée ce matin.

Deuxième partie : les tendances du syndicalisme enseignant avant la Seconde guerre mondiale.

Je ne fais pas beaucoup de propositions ici. C'est dans la discussion qu'il faudra voir ensemble jusqu'où nous devons aller dans ce domaine sans déséquilibrer notre propos principal.

Troisième partie : les tendances de la Libération à la scission syndicale, 1945/48 en deux points.

La reconstruction du pays, la remise en route, les grands services publics, la restructuration de l'enseignement public, les organisations syndicales, leur mise en place et l'arrivée de la scission de 48 dans son contexte revendicatif de vie chère, d'inflation, etc. Le passage à l'autonomie, l'officialisation des tendances, le choix des nouvelles structures syndicales, les premières directions des syndicats et de la fédération autonome. Je pense que dans le groupe qui a travaillé

Tendance majoritaire et direction syndicale (homogénéité), tendances minoritaires et opposition, tendance(s) malgré elle(s) Relations inter-tendances Liens avec les partis politiques, les confédérations syndicales, les associations, cercles et autres organisations de pensée sociale ou politique...

3° - Unité et diversité des enseignants

Force de liaison des intérêts communs, esprit de corps des enseignants Phénomènes migratoires entre tendances Pluralité des traditions idéologiques, des conditions de vie et de travail, des rapports à la politique et aux institutions, y compris l'école Les parts de l'entente et de l'affrontement, la contradiction entre union et opposition, entre le caractère unitaire de l'action et les divergences d'intérêts et de vues (buts et moyens de la revendication)

4° - Les tendances et la base

La confrontation des tendances comme forme de la démocratie syndicale Réticences et refus face au système des tendances, structures atypiques

Rapports tendance-militants sans tendance, tendance-syndiqués de base, profondeur de la tendance du sommet vers la base Diversité des enseignants selon leurs ordres d'enseignement et leurs syndicats nationaux, difficultés de coopération entre leurs structures syndicales intermédiaires (section d'établissement, département, académie). Dirigeants et mandats : le système dualiste élections-congrès

5° - Les tendances et les militants

Portraits de quelques militants : origines, responsabilités syndicales et autres engagements, contributions à la pensée syndicale, dans leurs courants de pensée ou hors des tendances Influences réciproques personnalité-tendance, leurs perceptions par la base

II - Les tendances de la Libération à la scission syndicale

1° - Les tendances et la reconstruction du pays

Reconstitution du corps enseignant, réintégrations, épuration Structuration de l'enseignement public Organisations syndicales, groupes et courants,

précédemment sur l'histoire de la FEN il faudra rappeler comment s'est fait le passage par exemple, l'homogénéité des exécutifs.

Quatrième partie : les tendances face aux grandes mutations de la société française.

Alors, là c'est un plan plutôt thématique et qui couvre la période allant du début des années cinquante jusqu'à aujourd'hui pratiquement.

Nous avons la décolonisation et dans son sillage il faudrait évidemment traiter de la Cinquième République, le passage de la Quatrième à la Cinquième République, le changement d'institution qui est assez intéressant pour le syndicalisme enseignant. L'enseignement, la montée en puissance des enseignements secondaire et supérieur, les réformes de l'enseignement, l'institution du collège unique, par exemple.

Les questions de la laïcité avec la loi Debré, du C.N.A.L. en 1960 et ce qui s'en est suivi. L'ancien lorrain que je suis, souhaiterait qu'on s'interroge aussi sur le pourquoi du maintien du statut scolaire local, encore aujourd'hui.

La condition féminine. Il y a eu l'égalité civile réalisée par les lois de 1965, c'est récent. Les droits à la contraception, les droits à l'avortement. Il y a eu là aussi des débats syndicaux intéressants.

Quatrième thème : ce sont les relations sociales en France après la grève des mineurs de 63, l'État se voit contraint de négocier, c'est-à-dire qu'il change de tactique, en quelque sorte il négocie et c'est le début des accords salariaux dans la fonction publique, de la défense du pouvoir d'achat. Et une chose qui altère un peu tout cela, c'est la notion de signataire, l'importance de

la signature. Le signataire qui lui est un organisme privilégié qu'on invite ensuite aux négociations subalternes d'application, reléguant les autres dans le refus. Et puis vous avez les non signataires qui lui fait assaut de démagogie électorale en disant, jamais on n'acceptera ça, c'est infâme, même quand il s'agit d'avantages. Il y a un petit jeu qui n'est pas très sain ni d'un côté ni de l'autre et sur lequel il faut se pencher.

Cinquièmement. Les statuts, traitements, revalorisation des enseignants. Il y en a eu deux importants, c'est en 61 : reclassement indiciaire et en 89 avec la revalorisation de la fonction enseignante. Il y a eu des débats très importants à cette occasion. Les événements de Mai 68, comment se sont comportées les tendances dans la grève, dans la négociation, par rapport à la négociation, à ses acquis et finalement ce qui a changé dans les rapports sociaux et notamment dans l'Education nationale.

Cinquième partie : les tendances et les enjeux de pouvoir dans le syndicalisme enseignant.

Déclin d'U.I.D. et montée d'Unité & Action dans la FEN, l'environnement politique et social n'est évidemment pas neutre. Il y a des partis politiques, des pouvoirs publics qui accordent une reconnaissance à l'un, qu'ils refusent à l'autre et qui prennent des libertés avec la représentativité attestée par les élections. L'exclusion du S.N.E.S. et du S.N.E.P. Et puis les tendances et la F.S.U.

Sixième partie : les tendances et les perspectives actuelles de la société française

Il s'agit de thèmes très actuels ! J'en ai discerné un certain

liens avec les anciennes structures, héritages de la Résistance

2° - La scission de 1948

Contexte politique et revendicatif : guerre froide (rôle CIA), renversement des alliances politiques (ministres communistes évincés du gouvernement), inflation et baisse du pouvoir d'achat, grèves et occupations d'entreprises, répression gouvernementale. ... Passage des enseignants à l'autonomie, officialisation des tendances. Le système des tendances, reflet chez les enseignants de la scission du syndicalisme ouvrier. Le choix des nouvelles structures syndicales, les premières directions des syndicats et de la fédération autonomes, l'homogénéité des exécutifs.

III - Les tendances face aux grandes mutations de la société française

1° - La décolonisation (Indochine, Algérie surtout)

2° - L'enseignement

Montée en puissance des enseignements secondaire et supérieur

Réformes de l'enseignement

Laïcité (loi Debré, action du CNAL)

3° - La condition féminine

Egalité civile (Constitution de 1946)
Egalité civile (1965), droits à la contraception, à l'avortement

4° - Relations sociales en France

Conflits et négociations. (mineurs 1963), procédures Toutée-Martin, l'État contraint de négocier

Politique contractuelle : accords salariaux dans la fonction publique, contrats de progrès, pouvoir d'achat

Signature et non signature des accords, conséquences, partenariat

5° - Revalorisation, intérêts corporatifs

Lutte contre les zones de salaires

Revalorisation de la fonction enseignante : classements, carrières, statuts (1961, 1989)

Classes exceptionnelles, rôle du choix, sort des retraites (péréquation des retraites, suppression de l'abattement du 6e qui frappait les fonctionnaires de catégorie A).

6° - Les événements de mai 1968

Les tendances dans la grève, dans la négociation

Ce qui a changé dans les rapports

nombre. La crise sociale, la crise des idéologies de gauche, la montée d'une idéologie libérale, d'un certain euro-libéralisme, l'écroulement du communisme de l'URSS et de ses satellites, le développement du chômage, de l'exclusion, de la violence, la montée de l'extrême droite, voilà toutes sortes de thèmes qui font partie de cette crise et la position des tendances actuelles est intéressante. La construction européenne, la mondialisation des économies. Quelle Europe sociale ? Quelle Europe de l'Education ? Quelle réforme de l'enseignement ? Monsieur Allègre a entrepris quelque chose dont on n'aperçoit pas très bien les finalités dans un climat d'hostilité et selon une méthode d'absence de concertation avec les parties intéressées et des finalités floues sans doute d'inspiration euro-libérale.

L'impact sur l'enseignement, un autre thème. Des technologies de l'information, ces technologies nouvelles de l'information constituent-elles simplement des outils ou est-ce qu'elles ne changent pas de manière très profonde la pratique pédagogique ?

Et enfin les changements dans la société, les exclus ou les faibles, les immigrés, les illettrés, les chômeurs, les problèmes de formation que cela soulève aujourd'hui. Le PACS et les structures familiales, les nouveaux acteurs. L'entrée en scène, notamment dans le domaine de l'enseignement d'acteurs nouveaux, les lycéens, les chômeurs, les aides-éducateurs qu'on a mis dans nos établissements, les collectivités territoriales, les élus locaux.

La conclusion je l'ai assortie de points d'interrogation, je pense que nous en serons là on pourra la rédiger ensemble !

sociaux

7° - L'auxiliarat

Le recours à l'auxiliarat, une facilité budgétaire et gestionnaire. Ses dimensions.

Sa « justification » par les prétendues « rigidités » du statut général de la fonction publique et des statuts particuliers des enseignants titulaires (l'auxiliaire = « bouche-trou » taillable et corvéable) Titularisation des maîtres auxiliaires nature et portée de la revendication (relations entre l'emploi et la qualification, organisation de recrutements dérogatoires temporaires, effets sur les recrutements statutaires), plan de liquidation de l'auxiliarat.

Les tendances et les maîtres auxiliaires. Positions et controverses à propos de l'auxiliarat, de sa résorption. Tendances et métier d'enseigner.

Développements actuels de l'auxiliarat : emplois jeunes (GES, aides éducateurs), contractuels. Réduction simultanée des recrutements par la voie des concours habituels. Contournement des garanties statutaires ?

Quelle vision d'une gestion, d'une profession « démamouthées » ?

IV - Les tendances et les enjeux de pouvoir dans le syndicalisme enseignant

1° - Déclin d'UID et montée d'UA dans la FEN

Fusion SNES-SNET et majorité UA dans le SNES nouveau

Majorité UA au SNEP, majorités nouvelles au SNESup, au SNCS

Montée de l'audience UA dans les autres syndicats, tentatives d'UID pour l'enrayer

2° - L'environnement politique et social

Interventions, pressions des partis politiques, des pouvoirs publics

Rôle des médias, de la justice

Rôle de « l'empire » : CNAL, CCOMCEN, ...

3° - Exclusion du SNES et du SNEP, naissance de la FSU

Divergences au sein d'UID face à la montée d'UA

Exclusion du SNES et du SNEP, mutation du SNI-PEGC en SE

Les tendances et les nouvelles fédérations : FEN, FSU

V - Les tendances et les perspectives de la société française actuelle

1° - Crise sociale. Crise des idéologies de gauche

Chômage, emploi, formation, exclusion, violence Extension du travail précaire et flexible, recul de la législation du travail Immigration, coopérations et confrontations internationales. Ecroulement du communisme de l'URSS et de ses satellites, crise de l'idéologie socialiste, montée de l'idéologie libérale, pensée unique, individualisme, importance de l'extrême droite

2° - La construction européenne. La mondialisation des économies

La toute puissance du marché, l'impératif de la concurrence. Quelle Europe sociale ? Quelle Europe de l'éducation ? Quels acteurs ? Politique nationale de la formation et directives européennes budget et traités européens (Maastricht, Amsterdam)

3° - Quelle réforme de l'enseignement ? Réforme Allègre. Devenir du service public laïque et gratuit

Décentralisation, responsabilisation, concurrence, privatisation, quoi en fin de compte ?

Climat d'hostilité déclarée : mise en accusation des personnels de l'enseignement, du SNES et du SNEP, attaques injurieuses contre des militants Méthode gouvernementale : absence de concertation, expertises de complaisance, secret entourant les projets, puis campagne de marketing pour « vendre » les décisions, finalités floues, d'inspiration euro-libérale

3° - L'impact sur l'enseignement des technologies de l'information

Information, communication du monde scolaire Outils supplémentaires ou mutation de la pratique pédagogique ?

4° - Les changements dans la société

Faibles et exclus : immigrés, illettrés, chômeurs PACS, évolution des structures conjugales et parentales. Nouveaux acteurs : lycéens, chômeurs, aides éducateurs, collectivités territoriales, élus locaux

Conclusion : voir le commentaire !

Alain Dalançon

Pour répondre à la question qui nous est posée. Je crois qu'il est trop tôt pour arrêter un sommaire du plan de l'ouvrage qu'on sortira. Il s'agit essentiellement maintenant de travailler sur la vie concrète des tendances que j'avais intitulé «Discours et pratiques des tendances depuis la Libération face aux questions que le syndicalisme se pose» et qu'André Dellinger a traité dans son exposé. En irriguant cela avec le fruit de la discussion que nous avons eue au cours de cette journée se sont dégagés un certain nombre de problématiques, un certain nombre d'approches. Il s'agit maintenant à mon avis de nous fixer un programme de travail.

Dans le menu que propose Dellinger, je m'interroge pour savoir s'il faut que nous consacrons une séance entière aux tendances dans le syndicalisme enseignant avant la Seconde guerre mondiale. Je vous ai proposé de faire appel constamment à la mémoire historique, ce qu'on en retient et de commencer vraiment notre travail à partir de la Libération. Il me semble que l'on peut ensuite travailler à la fois autour de dates repères et de thèmes, en essayant de mêler les approches chronologique et thématique. Mais il me semble qu'il y a une première date qu'on ne peut pas éviter et que nous n'avons pas traitée, bien que nous nous en étions fixés l'objectif dans le premier Sémi-

naire, c'est quand même 1948. Nous nous étions fixé en effet l'objectif de consacrer une séance à la scission et finalement assez vite la discussion a dérapé et on a traité autre chose.

Il me semble que la première séance devrait être consacrée à l'état des lieux en 1948. Ce qui nécessitera de faire quelques retours en arrière, qu'on prenne en compte un certain nombre de faits qui ont eu lieu avant la guerre et notamment ce laboratoire qu'a constitué la Fédération unitaire. En même temps il faudrait qu'on travaille sur les grands thèmes sur lesquels les militants sont obligés de se prononcer dès cette période de la fin des années 40. Pas seulement par rapport à la question de la scission, mais sur toute une série d'autres questions. Dans la séance suivante il semble que dans le menu proposé, la décolonisation pourrait être un thème où on pourrait essayer de vérifier la faisabilité dont tu parlais tout à l'heure. Faut-il retenir l'Algérie, je ne sais pas, il faut discuter. Je verrais donc bien qu'on se fixe ces deux objectifs et qu'on ne fasse pas une seule séance sur ces deux choses. Il faut faire une journée consacrée à 1948 et ce qui a précédé et donc l'arrivée des tendances telles que tu les as définies, parce que je crois que c'est une définition objective, incontournable

Des mots et des choses,

par René Mouriaux

Une précision d'abord par rapport à ce que Alain Dalançon décrit dans sa contribution : inévitablement je reviens dessus mais j'apporterai un éclairage un peu distinct. Il y aura une introduction sur les mots et les choses et puis trois parties. J'envisagerai les ten-

dances au début de la FEN, l'héritage de la FGE, la participation à la résistance parce que c'est une période importante, et puis les tendances de la FEN de 46 à 54 puisque à partir de 54 un certain nombre de modifications se sont opérées.

Introduction : les mots et les choses.

Le vocabulaire que Alain Dalançon a étudié est assez complexe. Au début, dans le mouvement syndical, on parle d'affinités, c'est Goethe qui est utilisé. Il y a des groupements d'affinités, c'est un vocabulaire disons de teneur anarchiste. Les anarchistes aiment beaucoup ce terme de groupe d'affinités, et l'entrée des anarchistes dans le mouvement syndical est opéré parce que les groupes d'affinités vont pouvoir y faire de la « bonne besogne ». Tout de suite on voit es problèmes entre le mouvement syndical et ces groupes extérieurs et c'est particulièrement vrai au début du siècle lorsque par rapport à la CGT il y a derrière une organisation la chevalerie du travail qui entend téléguider, et entend décider des secrétaires de la CGT. Il y a eu là une phase singulière de deux cercles de pouvoirs. Il ne faut pas l'oublier. L'indépendance est une longue histoire et le rôle des tendances, des affinités au sein d'un mouvement de masse. Il n'y a malheureusement pas d'étude approfondie sur le vocabulaire des tendances. Il y a un travail de Roland. Il a fait un texte, une des rares études sur courants tendances fractions dans un ouvrage collectif dirigé par Pierre Birnbaum, critique des pratiques politiques chez Gallilée en 78. C'est un travail intéressant mais qui reflète plus la culture PSU que la culture syndicale donc ça ne nous est pas très utile. Il y a donc tout un vocabulaire qui s'est complexifié puisqu'il y a eu « sensibilités » aussi qui ne sont pas vraiment des courants. La CFDT accepte les sensibilités mais pas les courants. Ce vocabulaire, s'il est aussi éclaté c'est parce qu'il tente d'exprimer à des réalités qui sont à la fois mouvantes, polémiques. Lorsqu'un courant gêne on va l'appeler fraction, il n'a pas du tout changé d'état mais son rapport de force ou les questions qu'il pose à la « majorité » cette notion est impliquée par tous ces termes, elle ne se définit pas courant, elle est l'organisation, les autres vont être posés comme des éléments distincts donc des courants. Tout ce vocabulaire est une articulation entre trois questions : qu'est ce que c'est qu'une majorité ? quel-

les sont ses composantes ? quels sont ses adversaires ? Au début du siècle le questionnement existe dans la CGT : la charte d'Amiens est claire. Il est dit : les organisations confédérées n'ayant pas à se préoccuper des partis et des sectes. Voilà un autre terme. Les partis, on devine bien puisque beaucoup de courants et de tendances sont liés à une orientation politique partisane, partidairer dirait-on aujourd'hui, mais il y a aussi cette notion de secte qui arrive et qui vise quoi ? Il y a un débat. Tout le monde n'est pas d'accord sur ce que signifie secte mais celui qui l'a écrit a prétendu qu'il visait la Franc-maçonnerie et je pense que ce n'est pas faux parce que nous verrons par la suite que ça revient dans la motion Bonissel Vallière. La CGT est composite : il y a une majorité, c'est la majorité de la charte d'Amiens, il y a les perdants et ce sont les guesdistes. Les choses prennent évidemment une autre tournure lorsque la SFIO éclate et que majoritairement elle devient Parti communiste, section française de l'internationale communiste, dans un premier temps puis PCF simplement. La réunification de 36 se fait par l'adoption au congrès de Toulouse d'un préambule que est tout à fait intéressant. La liberté d'opinion et le jeu de la démocratie ne sauraient justifier ni tolérer la constitution d'organismes agissant dans le syndicat comme fractions. C'est en 36 que la notion de fraction est prise en compte. Il y a tout un vocabulaire autre qui était les noyaux, La Vie ouvrière en 1909 se qualifiait de noyau et l'expression noyauter est utilisée dans l'entre deux guerres contre les communistes au sein de la CGT. Léon Jouhaux et ses amis disent si on se réunifie on va être noyautés. Et vous avez tout un volume sur le noyautage dans la CGT publié par J. Chazoff en 1938 (Editions de France) qui est un volume intéressant quant aux débats organisationnels. Il y a tout un vocabulaire qui me semble structuré par un problème de majorité, par un problème de pouvoir, par un problème de rapport au politique et à des organismes extérieurs comme la Franc-maçonnerie.

1/ L'héritage de la FGE

Il y a la FGE d'avant la réunification et la FGE d'après. Cet héritage pour le mouvement syndical c'est d'abord les tendances de la fédération unitaire de l'enseignement. Ces tendances sont triples : il y a l'école émancipée qui est vraiment un très vieux courant puisque la revue a été fondée en 1910. C'est d'abord un organe de syndicat qui s'autonomise et qui devient l'organe du syndicalisme révolutionnaire enseignant. C'est complexe : c'est de l'anarcho-syndicalisme, c'est du syndicalisme révolutionnaire et s'y ajoute la proximité avec le mouvement trotskiste. Il y a une très bonne thèse sur l'origine de l'École émancipée par Thierry Flamand. C'est une petite édition de province qu'il faut aller chercher loin dans la province profonde, c'est fort intéressant et très documenté. Evidemment c'est un hymne à la gloire de l'École émancipée. C'est dommage que Julien Desachy ne soit pas là, parce qu'il y a une manière de présenter l'École émancipée qui est tellement radieuse qu'on se met à douter. L'École émancipée est majoritaire, la fédération unitaire a une direction École émancipée. C'est un paradoxe la CGTU était composite au départ, sa fédération des enseignants

n'était pas dirigée par les communistes mais animée par des militants de l'École émancipée et au sein de la fédération unitaire, il y a un courant qui a pris la dénomination peu gracieuse et difficile à porter, la MOR formalisée en 1930 qui peut régionalement être majoritaire comme dans le Rhône. C'est les cégétistes unitaires de la fédération unitaire. Et puis il y a un troisième courant souvent oublié qui est la ligue syndicaliste, beaucoup plus petite que les deux autres et inspirée par la *Révolution prolétarienne* de Pierre Monatte. Je ne connais pas de travaux sur la ligue syndicaliste. Voilà les tendances de la fédération unitaire qui vont se retrouver au sein de la FGE après la fusion du 27 décembre 1935 mais la disproportion de taille entre la FGE et la FUE fait que c'est la FGE qui domine et donc le courant majoritaire de la FGE qui est le courant confédéré de Léon Jouhaux. Les historiens disent, Georges Lefranc ou d'autres, que la FGE d'après 1936 est dirigée par le courant confédéré, la majorité de Léon Jouhaux mais avec une teinte plus anarcho-syndicaliste, il y a donc une pente chez les enseignants vers l'anarcho-syndicalisme qui fait tout leur charme.

2/ La participation à la résistance

Comme les confédérations CGT, CFTC sont supprimées en 1940 par décret, le syndicalisme est contraint d'entrer dans la charte, dans des syndicats officiels mais il ne faut pas oublier que le syndicalisme dans la fonction publique est interdit, ce sont des associations, Vichy éradique le syndicalisme enseignant ce qui évidemment va le pousser à la résistance beaucoup plus que dans d'autres secteurs. C'est un élément très important et souvent oublié : il y a une mobilisation enseignante, une entrée dans la résistance qui est plus intense non seulement parce que un certain nombre d'enseignants sont juifs, mais plus largement le courant réformiste est appelé à se durcir puisque il est éradiqué. Il n'y a pas d'étude générale sur le syndicalisme et la résistance, c'est dommage. André Tollet qui était le responsable CGT de la région parisienne et fut l'animateur du comité d'insurrection de Paris. Il a fait une histoire de la résistance un peu centrée sur son expérience. A propos des enseignants il ne nous apporte guère d'infor-

mation. En revanche Paul Delanoue a composé un livre de témoignages et en même temps de travail très orienté sur la CGT qui arrive à dire qu'il y a des réformistes qui ont résisté mais on sent qu'il est plus à l'aise sur l'autre versant. Comme il y a la zone Nord et la zone Sud, pour le courant réformiste cette coupure me paraît plus forte. En zone Nord, il y a Libération-Nord et Combat, les instituteurs principalement sont dans la résistance. Et puis en zone Sud c'est essentiellement à travers l'OCM (organisation civile militaire), donc il y a un décalage zone Nord, zone Sud dans l'OCM, il y a Vidalenc, George Lapierre qui sera un grand résistant reconnu comme tel. Du côté réformiste il y a un engagement difficile à dater mais réel. Cela va déboucher sur une relance du SNI qui reparait en 1944, à travers des articles de René Garmy ancien CGTU communiste qui a rallié le courant du SNI, sur la réforme scolaire qu'il faudrait promouvoir. L'époque de la résistance est très importante puisqu'elle est marquée par le maintien des courants et en même temps

ceux-ci ont pris une autre forme et raisonnent par rapport à un avenir, il y a le soucis de contribuer aux orientations du conseil national de la résistance et de faire des propositions qui permettront l'instauration d'une France nouvelle. Donc il y a une part de projet beaucoup plus forte qu'avant guerre. L'École émancipée quant à elle a été beaucoup plus prudente, beaucoup moins impliquée, il semble que la résistance se fasse beaucoup sur un plan local et par exemple Marcel Vallière est dans une petite organisation qui s'appelle l'Insurgé et qui n'a pas marqué la résistance comme Combat ou Libération-Nord. Et puis nous avons du côté communiste, le Front national résistant. Les communistes ont structuré leur action dans les trois niveaux de l'enseignement, primaire secondaire supérieur, à travers

trois branches d'un front national. Ils ont une vision plus centralisée, plus organique de la résistance. On voit que pendant la période de la clandestinité les courants survivent dans une orientation qui n'est pas uniquement syndicale mais aussi de combat contre le nazisme et l'occupant et d'une certaine manière de préparation des propositions qu'il faudra mettre en œuvre au lendemain de la libération. Je crois que cette période est une période d'incubation et de réarticulation de toute une série de propos. Il n'y a pas rupture mais c'est vraiment un moment où les courants sont infléchis dans leur teneur, dans leurs préoccupations et dans leur force. Par exemple, *Révolution prolétarienne* continuera mais sa branche syndicale dans l'enseignement, la ligue syndicaliste disparaîtra.

3/ La FEN de 46 à 54

A la sortie de la libération, les syndicats se rétablissent, récupèrent leurs locaux. La scène est bien connue de la reconquête de la rue de Solferino, le siège des syndicats d'enseignants avait été occupé par les allemands. A partir de là, les syndicats se remettent en place, la fédération se réinstalle mais on ne peut pas continuer comme avant et la FGE se transforme en FEN en mars 46, ce qui veut dire qu'elle étend son champ de syndicalisation. Elle n'est plus consacrée aux seuls enseignants mais prend en charge l'ensemble des personnels non enseignants qui contribuent au fonctionnement de l'éducation nationale. Les syndicats, tout naturellement se mettent à refonctionner par tendances. Il n'y a pas de décret mais la seconde nature du syndicalisme enseignant est là. Comment fonctionnent-elles ? Le courant majoritaire à la FEN selon l'ouvrage de Joseph Franceschini : *Les groupes de pression dans la défense de l'enseignement public* 1964, premier gros travail sur la FEN est un courant réformiste ayant sympathie pour le parti radical et la SFIO, favorable à l'autonomie et peu structuré : «Ici, peu de bulletins de liaisons, de réunions régulières, mais plutôt de simples prises de contact» (p. 45). Voilà sa présentation qui est un peu simple. Second courant qu'on a un peu négligé dans nos débats jusqu'ici, c'est le courant FO qui existe en tant que tel et qui ne disparaîtra qu'en 1954 avec la décision de la suppression de la double affiliation, FEN-FO, FEN autonome. C'est un véritable courant parce qu'il y a un journal qui est la suite de *Résistance ouvrière* qui se transforme en Force

ouvrière. Force ouvrière a une direction, des leaders désignés, un journal et une trésorerie. La fusion entre la trésorerie du courant FO et celle de la CGT se fera très tard. On peut même se demander si elle n'a jamais été faite totalement. Le second courant est donc vraiment une tendance organisée qui soit se retirera de la FEN, soit rejoindra le courant majoritaire. Le troisième courant est le courant École émancipée, affaibli par rapport à l'entre deux guerres très probablement parce que sa participation à la résistance a été insuffisante. Le courant majoritaire admet qu'il y ait d'autres courants à côté de lui, il n'en est pas théoricien. Léon Jouhaux combat les fractions et ce n'est pas pour les reconnaître chez les enseignants. Le courant École émancipée, lui, est partisan du droit de tendances comme tel, c'est un mode de fonctionnement qu'il valorise et qu'il estime être le seul apte à permettre la démocratie interne. Il le fait passer dans la motion Bonissel-Vallière qui est tout à fait intéressante parce qu'elle est pour l'exécutif homogène. Cette motion n'affirme pas le droit de tendances, elle commence par interdire le noyautage, par se prononcer en faveur de l'élection à la représentation proportionnelle -et c'est bien parce qu'il y a des courants- mais cela n'est pas explicité, c'est un texte de compromis, chacun y a trouvé l'essentiel de ses préoccupations et le troisième point statutaire c'est la possibilité pour toutes les listes de se présenter. Les courants s'expriment donc par listes. Et enfin, affirmation de l'indépendance à l'égard des partis, des sectes, des gouvernements. Dans cette motion, on retrouve le vocabulaire de la charte

d'Amiens : le syndicat ne doit pas être structuré par des partis ou des sectes. Quatrième courant, le courant cégétiste. C'est le courant le plus difficile à appréhender puisqu'il est dans une contradiction : il est sans être. J'ai distingué trois niveaux : les dirigeants et porte paroles : à la Libération, c'est clairement Paul Delanoue qui est l'homme de base puis, selon Joseph Franceschini, c'est Pierre Clauzet qui est le dirigeant principal de 49 à 53 puis Georges Fournial 54 -60. Il y a des portes paroles, quel est leur pouvoir ? L'idéologie de ce courant est l'unité syndicale mais cette unité n'est pas intemporelle et atypique, c'est l'unité dans et avec la CGT. La centrale ouvrière et révolutionnaire où tous les enseignants doivent être. Donc le courant ou la tendance, est une tendance anti-tendances : il convient d'être tous à la CGT. Et que dit la CGT ? J'ai relu le compte-rendu du congrès de la CGT de 1946, le débat sur la réforme des statuts qui porte essentiellement sur la représentation proportionnelle mais pas celle des courants mais celle des fédérations qui elles devraient être toutes homogènes. Benoît Frachon dans le rapport inaugural dit quel est l'idéal et c'est la conception que partagent à mes yeux les militants de l'époque du courant cégétiste enseignant. «Une seule section par entreprise, un seul syndicat par localité et industrie, voilà à quoi nous devons tendre et aboutir.» Le propos est tenu par rapport à la CFTC. La CGT propose la fusion sans dire comme le « modèle » (pacte de Rome) ou le modèle « autrichien ». Cette tendance anti-tendances est prise dans la nécessité d'exister puisqu'elle est minoritaire dans le mouvement enseignant mais elle a l'obligation de dire que si, elle arrive à entraîner à rejoindre la CGT, ces clivages disparaîtront. Il y a là une tension permanente, et cela d'autant plus que ce sont des militants communistes qui croient au rôle dirigeant du parti communiste. Donc le côté «courants» est repris au niveau politique. Et c'est ce jeu qui fait toute l'équivoque de la CGT qui se dit syndicat sans tendances à direction communiste mais cela, c'est parce que le peuple le veut. Derrière il y a tout le débat sur le rôle et les tâches des syndicats, les textes de Lénine édités où il dit que l'organisation syndicale n'est qu'une courroie de transmission, une organisation de masse qui doit rassembler tous les courants mais animée par le parti éclairer. Et comment éclaire-t-il ? Avec les structures des cellules dans les entreprises, c'est-à-dire une structure extérieure et qui influe sans apparaître. Ces problèmes au sein du courant cégétiste enseignant vont aboutir à des pratiques instables. Franceschini dit que ce courant prend la forme d'un

«éphémère écusson géographique». C'est assez joli pour désigner la motion de la Marne, ou la motion Bouches-du-Rhône. Puisque la tendance ne peut pas s'affirmer comme constante, elle arrive au congrès à travers des motions déposées par des structures départementales qui ont une existence statutaire. C'est donc le courant mais à partir d'une légitimité qui n'est pas celle d'un courant. On voit bien qu'il y a là une difficulté et cette difficulté va être condensée dans le problème de la double affiliation. La plupart des militants enseignants communistes sont à la fois à la FEN-autonome dans les syndicats SNI, SNES qui s'est enfin établi, SNESsup et à la FEN-CGT. Cette situation contribue d'ailleurs à ce que la FEN-CGT vivote. Il y a un débat sur la manière d'être plus efficace. On voit apparaître le débat à la FEN au congrès de 1954 et un peu en décalage de ce qui s'est dit dans le congrès CGT, une décision du parti communiste le 4 janvier 54 demandant aux instituteurs d'abandonner la double affiliation. La circulaire n'est pas tout de suite publiée dans *l'Humanité* mais elle est publiée dans *l'Observateur* le 14 janvier et dans *l'École émancipée* le 22 janvier. Ce texte demande aux seuls instituteurs de quitter la FEN-CGT pour s'impliquer uniquement dans la FEN autonome. A partir de là, un processus en cascade compliqué s'est déroulé dans les autres syndicats. Là il y a tout un travail de recherche qui n'a pas été fait, le point de vue national que j'ai décrit est à mettre en perspective à partir des diversités départementales où il y a des structures locales tout à fait particulières (voir Jean Gaydier). Il y aurait à recenser sur le plan départemental les configurations qui échappent à la logique stricte du plan national. Et puis il y a les singularités sectorielles : chaque syndicat national vit ses tendances de manière spécifique. Il est clair que l'ensemble du technique court étant passé à la CGT, le syndicat technique FEN reconstitué ne comporte pas de tendances. J'ai essayé de mettre à plat les problèmes de structure et de fonctionnement des tendances. Au sortir de la guerre, il y a une forte solidarité dans le souci de trouver des statuts communs pour la FEN et puis cela se dégrade au fur à mesure que la guerre froide se met en place, que le désaccord entre socialistes et communistes se construit et que la CGT explose. La CGT-FO se met en place et la FEN opte pour une autonomie qui n'est possible que par le jeu des tendances. Voilà le propos inaugural qui était un rappel de ce que l'on trouve dans les ouvrages disponibles sur l'histoire du syndicalisme enseignant et à partir de quelques coups de

Congrès du Syndicat National des Instituteurs - 1948

Motion d'orientation (dite motion Bonnissel-Valière)

Le congrès du syndicat national des instituteurs constate :

1. l'abaissement continu du niveau de vie des masses laborieuses,
2. l'échec du mouvement ouvrier de décembre 1947 et la scission syndicale,
3. l'abandon par les pouvoirs publics des lois et de l'esprit de laïcité,
4. les dangers de crise intérieure et d'étouffement des libertés démocratiques et ouvrières,
5. les menaces constantes de conflits, mondiaux provenant des rivalités impérialistes.

Le congrès, placé devant la crise dans laquelle le mouvement syndical se débat en ce moment, crise dont la scission confédérale est une des manifestations et les luttes politiques internationales la cause essentielle, proclame sa foi dans la valeur révolutionnaire du syndicalisme, qu'il considère comme étant toujours l'arme essentielle des travailleurs dans l'œuvre d'émancipation devant aboutir à la disparition du salariat et du patronat, à l'avènement d'une société juste et fraternelle. En vue de la défense de la condition ouvrière tant sur le plan national que sur le plan international, affirme sa confiance dans la lutte revendicative quotidienne pour la défense des intérêts professionnels et l'amélioration des conditions de vie des travailleurs : l'utilisation de tous les moyens d'action y compris l'arme ultime des travailleurs à laquelle il ne peut être fait appel qu'après consultation démocratique et décision des organismes syndicaux réguliers.

Proclame nécessaire :

- la conquête et l'aménagement de réformes sociales et la réalisation d'œuvres destinées à améliorer le sort des masses laborieuses en leur apportant plus de bien-être et de sécurité ;
- le développement de la capacité économique de la classe ouvrière, afin de leur permettre une participation de plus en plus large et qui doit devenir prépondérante, à l'organisation de la production, à la gestion des services et des entreprises ;
- la lutte pour la sauvegarde des libertés si chèrement conquises, le développement des institutions démocra-

tiques ;

- l'application et le respect des lois laïques dans l'ensemble du territoire ;
- l'organisation de la coopération internationale des travailleurs, seule capable d'imposer aux gouvernements le maintien de la paix. Pour éviter les erreurs que le mouvement syndical a commises dans le passé, il est nécessaire que les statuts du mouvement confédéral reconstitué apportent à chaque travailleur la garantie formelle du respect des droits de la personne humaine et du libre exercice de la démocratie syndicale.

A cet effet, le congrès propose l'adoption des mesures suivantes :

1. Liberté totale d'expression et de discussion par la parole et par l'utilisation de la presse syndicale.
2. Interdiction du «noyautage», des organisations syndicales par des groupements extérieurs et sanctions immédiates en cas de défaillance ou de manquement des responsables.

Ce «noyautage» sera rendu plus difficile au fur et à mesure que s'éveillera et se développera, chez chaque travailleur, le sens de ses responsabilités syndicales et le goût de participer de façon active à la vie de son organisation.

3. Election à bulletin secret par tous les syndiqués de bases des responsables syndicaux.
4. Election à la représentation proportionnelles des organismes administratifs et homogénéité des organismes d'exécution.
5. Possibilité pour toutes les listes de faire connaître, un mois avant les élections, leur programme et leur composition par une publicité égale : insertions dans la presse syndicale, réunions organisées par les directions en place, affichage sur des panneaux installés à cet effet dans les bourses du travail, Union, etc.
6. Présentation au moins un mois à l'avance des rapports des directions syndicales.
7. Révocabilité à tout instant des responsables et leur non-rééligibilité après une période de cinq années.
8. Interdiction du cumul des fonctions syndicales et des fonctions politiques à l'échelon national, fédéral, interfédéral et confédéral, tout acte de candidature politique entraînant automatiquement l'abandon des fonctions syndicales.

Prix de vente : 30 F

LES DOSSIERS DE L'INSTITUT DE LA FSU